

Sur ce réseau, l'offre est assez dense, avec un nombre d'allers-retours quotidiens plus importants. Les lignes Auch/Tarbes et Auch/Agen bénéficient respectivement de 3 et 8 allers-retours par jour. En revanche, l'offre de services apparaît plus réduite pour la ligne Auch/Toulouse avec la mise en place d'un seul aller-retour par jour. La ligne Auch/Agen est la ligne qui connaît la plus forte fréquentation avec un pôle de rabattement sur le réseau ferré, de même pour la ligne Auch/Montauban.

Concernant les correspondances interrégionales, la ligne Auch/Agen est en correspondance avec Paris, Bordeaux et Toulouse depuis Agen et avec Toulouse depuis Auch. La ligne Auch/Montauban est en correspondance avec Toulouse, Narbonne, Cahors, Paris depuis Montauban et vers Tarbes et Agen. La ligne Auch/Tarbes permet une seule correspondance avec Pau depuis Tarbes.

L'offre routière régionale est assurée en complément à la desserte ferroviaire. Depuis septembre 2008, la tarification TER est appliquée sur l'ensemble de ces lignes routières. Dernièrement, une adaptation des horaires du réseau de bus régional avec le réseau départemental a été recherchée sur la ligne Auch/Toulouse afin de faciliter les correspondances, notamment pour les scolaires.

La ligne ferroviaire

Il existe une ligne unique Toulouse-Colomiers-Auch desservie par les TER Midi-Pyrénées. Le temps de parcours oscille entre 1h20 et 1h30, ce qui apparaît supérieur à la durée d'un trajet en voiture (1h). De plus, l'infrastructure apparaît rapidement saturée aux heures de pointes, ce qui implique un cadencement insuffisant pénalisant l'efficacité et la fiabilité du service.

L'amélioration de cette ligne est inscrite dans le plan rail 2007-2013. Les travaux réalisés en cours d'année sur l'automatisation du système d'espacement des trains ont permis quelques améliorations de la desserte.

L'intermodalité

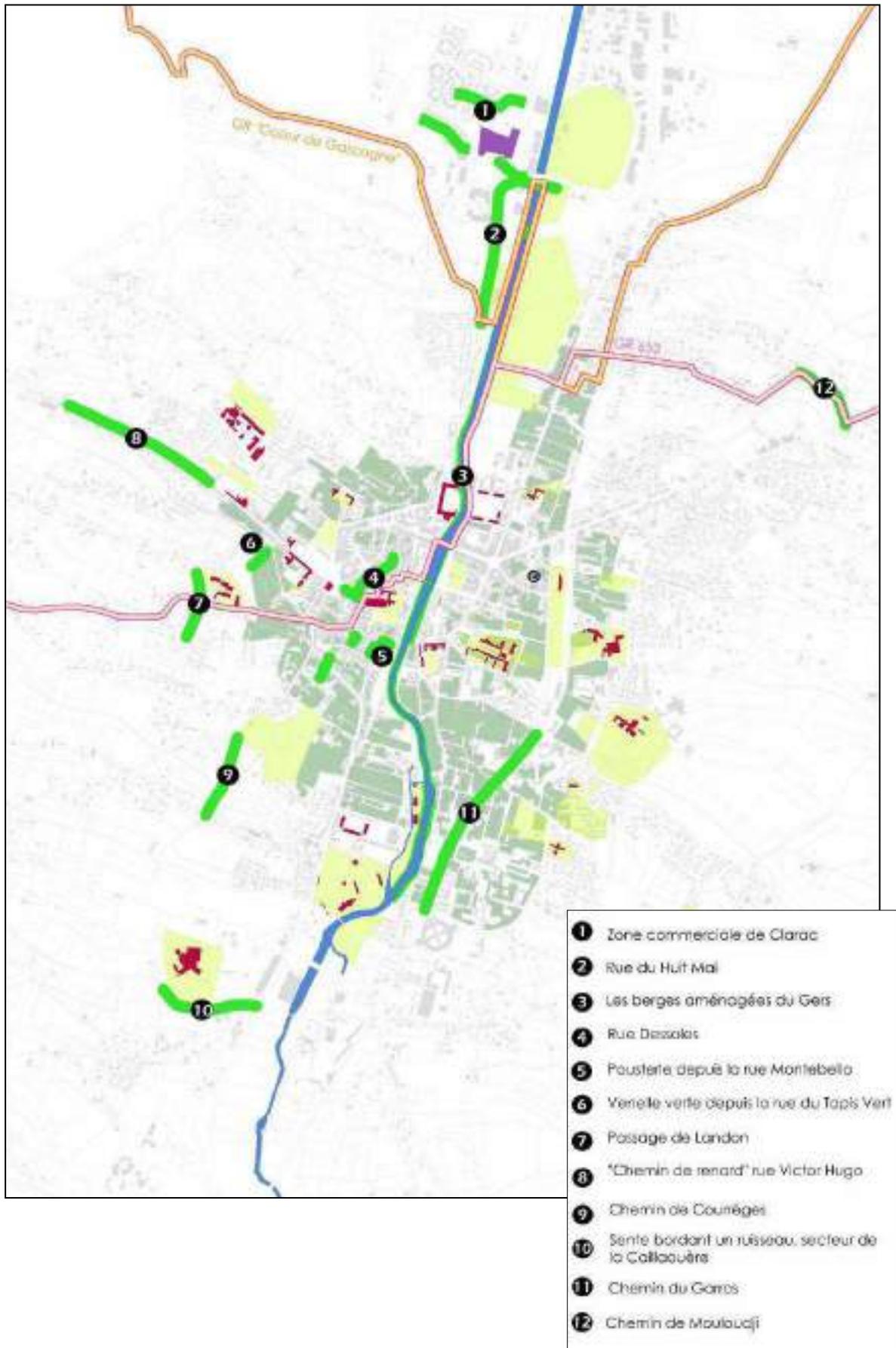
Depuis 2000, la commune dispose d'un pôle d'échange multimodal localisé au niveau de la gare. Le Conseil Général est l'autorité gestionnaire de la plateforme et propriétaire de la plupart des infrastructures bâties et routières existantes sur le site. Ce pôle d'échanges mobilise sur un même site une offre modale collective et individuelle permettant de faciliter les correspondances entre les lignes ferroviaires et le réseau de bus desservant la commune. Il se compose d'une gare routière, de la gare SCNF, de possibilités d'accès et emplacements de stationnement pour voitures particulières, taxis et bus, en liaison avec le train.

Compte-tenu de la **faible desserte ferroviaire de la gare d'Auch et des difficultés ponctuelles d'interconnexion entre les trains et les bus notamment aux horaires extrêmes des trains** (départs entre 6h et 7h, et arrivées entre 20h et 21h), la plateforme multimodale appelle à jouer un rôle plus structurant dans le développement de l'offre de transports en commun.

Ainsi, le fonctionnement de ce pôle pourrait être amélioré par la prise en compte des éléments suivants :

- Amélioration des correspondances avec le réseau de bus départemental depuis la plateforme ;
- Aménagements piétonniers, cyclables mais aussi dédiés aux personnes à mobilité réduite spécifiques permettant de rééquilibrer l'espace d'échanges entre les piétons et la voiture ;
- Cadencement accru des lignes de train et du nombre de TER par jour en direction de Toulouse.

LE MAILLAGE DE LIAISONS PIETONNES



En termes de tarification, il n'existe pas pour l'heure de tarification unique sous la forme de titre intermodal. Ainsi, malgré des formules attractives sur le réseau urbain, **l'offre multimodale du pôle reste globalement peu incitative et attractive en dehors des usagers habituels des transports en commun (scolaires, personnes âgées, personnes non motorisées, etc.).** Il est à noter cependant la mise en place récente et à titre expérimental d'une tarification combinée entre le réseau SCNF et le réseau urbain d'Auch permettant de bénéficier d'une réduction sur l'abonnement de travail SNCF ainsi que sur le réseau Alliance.

Aussi, une réflexion visant à simplifier la grille tarifaire est-elle aujourd'hui en cours dans le cadre du Schéma Départemental des Transports. De même, une centrale d'appel permettant de faciliter l'information des voyageurs pourrait être mise en place dans ce cadre par le Conseil Général. **L'enjeu d'optimisation des transports publics notamment multimodaux apparaît donc d'autant plus important que la demande des automobilistes en la matière est potentiellement élevée** comme l'a rappelé une enquête du PGD (selon laquelle 60% des automobilistes plébiscitent le bus comme moyen de transport alternatif à la voiture et souhaitent des aménagements plus favorables).

11.4 Les modes doux

Un certain nombre de liaisons douces, piétonnes et cyclistes parcourent le territoire. Celles-ci représentent **un maillage très inégalement réparti sur la commune étant donné la topographie particulièrement vallonnée et de façon plus générale, la prépondérance de la voiture sur les autres modes de déplacements.**

11.4.1 Les itinéraires de randonnée pédestre

Le Conseil Général du Gers joue un rôle de premier plan dans la politique de liaisons douces à travers la mise en place des **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**. Ce réseau de chemins ruraux constitue pour le département une richesse patrimoniale de première importance en tant que voies de communication de proximité, chemins d'exploitations agricoles et forestières, supports d'activités et de tourisme.

Auch est traversée par les deux principaux chemins de Saint-Jacques de Compostelle :

- Boucle « Cœur de Gascogne » : itinéraire balisé qui rejoint Auch ;
- Boucle Tour du Gers qui relie les deux chemins de Saint-Jacques de Compostelle.

De plus, le chemin de grande randonnée n° 653 d'Arles au Somport, traverse le département sur 140 km en passant par Auch.

Le bois d'Auch offre par ailleurs de nombreuses possibilités de promenade via ses chemins forestiers.

Cependant, les chemins départementaux de randonnée traversant la commune ne sont présents essentiellement que sous la forme d'une voirie goudronnée dotée de bordures de trottoirs. **S'ils ne véhiculent guère dans leur ensemble, une ambiance naturelle et champêtre, ils donnent cependant à voir la diversité des parcs et des espaces boisés de la commune avec notamment la traversée du parc de Couloumé, du chemin du bois d'Auch, la promenade Claude Desbons, et quelques anciens chemins ruraux tels que le chemin de Mouloudji.**



1.Zone commerciale de Clarac



11.Chemin du Garros



8. Chemin rue Victor Hugo



6.Venelle à proximité de la rue du Tapis



7.Passage de Landon



9.Pousterle rue Montebello



9.Chemin de Courrèges



4. Rue Dessolles



10. Sente bordant un ruisseau, secteur de la Caillaouère

11.4.2 Les itinéraires piétons

En complément des circuits de grande randonnée, Auch bénéficie d'un maillage piétonnier original et diversifié, hérité de sa situation de ville à la fois urbaine et rurale. En centre-ville, ce maillage emprunte les formes héritées de l'époque médiévale, ruelles piétonnes et pouterles, pour faire à des chemins ruraux et des liaisons vertes internes à certaines opérations d'habitat dans les tissus périphériques.

Ces itinéraires piétons forment toutefois un maillage discontinu et très inégalement réparti en dehors de la promenade aménagée le long des berges du Gers, laquelle forme le système le plus cohérent et intégré. Ainsi, la ville basse ne dispose que de liaisons piétonnes très ponctuelles (quartier du Garros et Engachies), alors même que le relief semble plus favorable à ce mode de déplacement.

En ville haute, les chemins piétons empruntent les artères les plus emblématiques du cœur historique (pouterles et rue Dessoles). **Le maillage reste toutefois peu développé avec un partage de l'espace qui s'effectue surtout en faveur de la voiture et localement, des axes restant à aménager et à sécuriser en lien avec le traitement des espaces publics majeurs.** Dans certains secteurs, la pression exercée par le stationnement ne favorise pas les cheminements piétons et expose les usagers à empiéter sur l'espace de la chaussée.

Les espaces ruraux attenants au centre bénéficient de quelques cheminements piétons permettant la promenade ou la desserte des unités d'habitation alentours. Les voies à l'intérieur des opérations d'habitat ou des ensembles résidentiels offrent également ponctuellement une possibilité de déambulation et des raccourcis des itinéraires urbains.

Si certains aménagements ont été effectués au niveau de la zone commerciale de Clarac, le centre commercial au sud ne bénéficie d'aucun aménagement permettant de faciliter l'accès aux piétons et le cheminement sur le site.

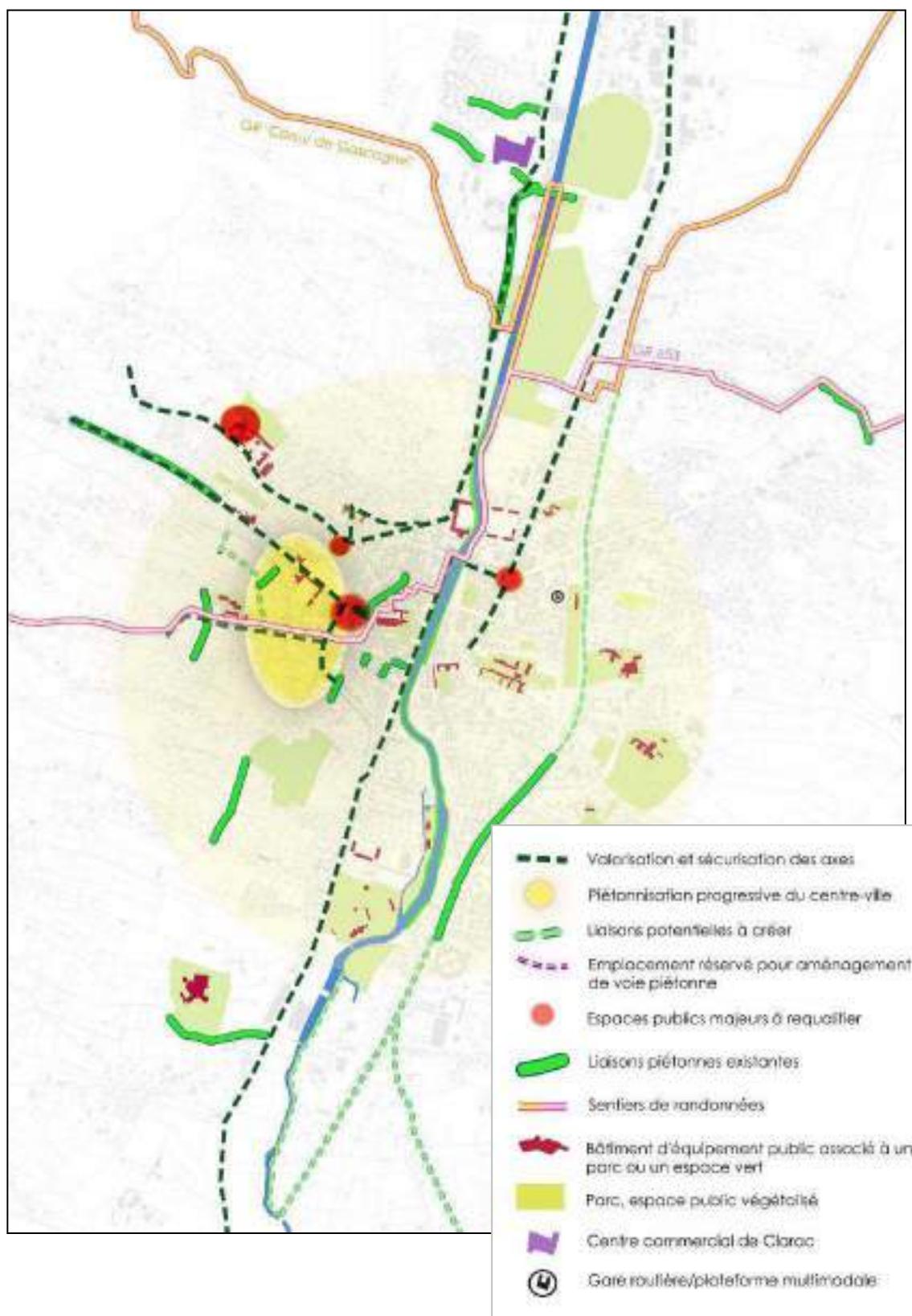
Le relief est également très contraignant pour le piéton. Les dénivelés sont importants sur de courtes distances et freinent l'usage de la marche. De plus, l'étroitesse des trottoirs dans les quartiers des coteaux et le stationnement le long des rues laissent peu de place pour les modes doux.

11.4.3 Les itinéraires cyclables

Le territoire communal offre de par son relief difficile un cadre a priori peu favorable pour la pratique des cyclistes. Cependant, **la richesse de son patrimoine naturel et la mixité de son tissu à la fois urbain et naturel constituent des atouts potentiels pour la valorisation de ce mode de déplacement.**

Représentant 0,4% des déplacements dans Auch, l'utilisation du vélo reste toutefois très marginale (étude PGD 2004). **Le réseau cyclable est peu développé et ne présente pas de continuité d'itinéraire.** Aucun jalonnement spécifique n'a été adopté pour les deux-roues, et il existe peu d'interconnexions entre les deux-roues et les autres modes de transports (intermodalité). Les possibilités de stationnement pour les vélos en centre-ville sont également extrêmement réduites.

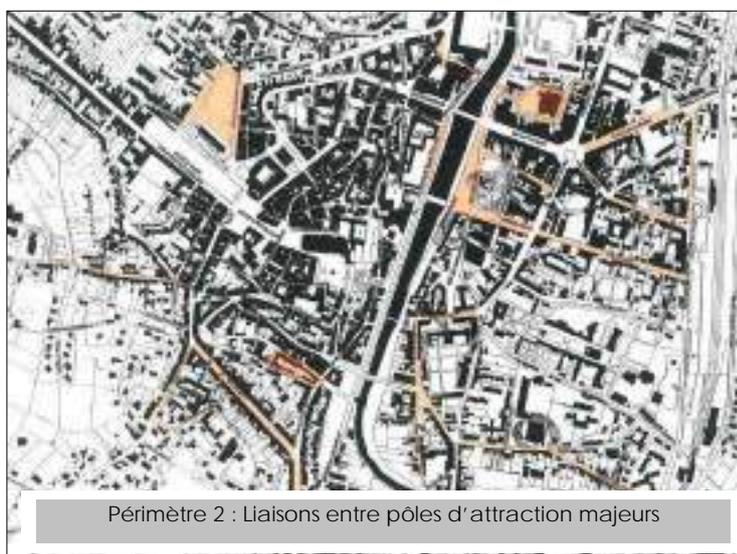
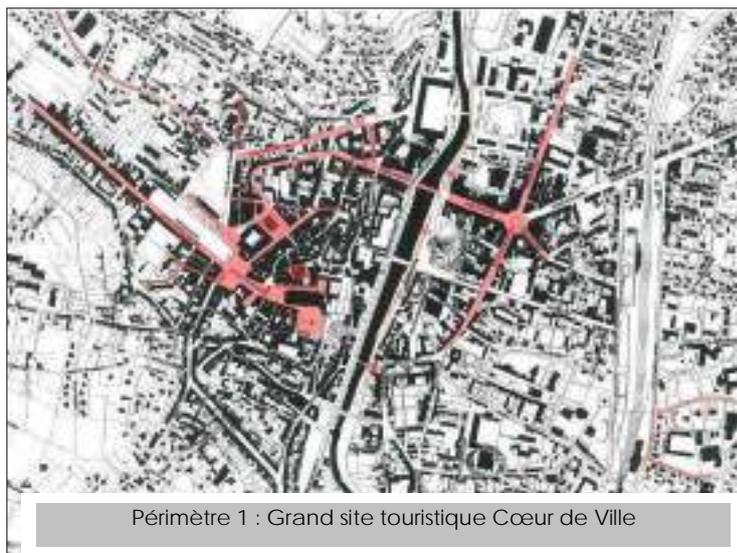
LES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DES MODES DOUX A L'ECHELLE DE LA COMMUNE



En ville haute, la présence de fortes pentes restreint essentiellement ce mode à un usage sportif ou de loisir. En ville basse, les usages sont plus diversifiés (scolaires, retraités, ...) et favorisent l'accès à de nombreux équipements (petits commerces, établissements scolaires, etc.) de proximité. **Néanmoins, les parcours empruntés ne bénéficient pas de conditions de sécurité réellement adaptées (insuffisance d'aménagements spécifiques tels que les bandes cyclables), et sont insuffisamment valorisées comme mode de déplacement complémentaire à la voiture.**

Une réflexion concernant le développement de la pratique du vélo en ville amorcée dans le cadre du Plan Global des Déplacements a pour ambition l'aménagement d'une piste cyclable sur le tracé de l'ancienne voie ferrée. **Ce projet permettrait de compléter le maillage nord/sud existant au niveau de la promenade Claude Desbons en reliant par une voie douce le centre commercial du sud ainsi que le centre-bourg de Pavie au centre-ville d'Auch.**

PERIMETRES DE
VOIES ET
ESPACES PUBLICS
A METTRE EN
ACCESSIBILITE



Source : Plan accessibilité de la ville d'Auch, octobre 2010

11.5 Les déplacements des personnes à mobilité réduite

Le plan Accessibilité de la Ville d'Auch a été validé en octobre 2010.

Après une analyse des besoins établis à partir des questionnaires « obstacles au déplacements », 3 périmètres de voies et d'espaces publics à mettre en accessibilité ont été définis.

- Périmètre 1 : Cœur de ville-Grand Site Touristique régional (9,5 kms pour 32 voies)

Il concerne le centre ancien de la haute ville avec l'accès aux principaux lieux et bâtiments touristiques, ainsi que les établissements recevant du public, sièges de services publics. Il comporte également le centre de la basse ville et un itinéraire de liaison entre ces deux secteurs.

- Périmètre 2 : Liaisons entre les pôles d'attractions majeurs (9kms pour 24 voies)

Il concerne des rues adjacentes aux secteurs haute et basse Ville, ainsi que leur prolongement. Vers certains pôles d'attraction majeurs, comme la gare, des établissements scolaires (écoles, collèges), des services publics, des établissements médico-sociaux et/ou maisons de retraites, le Centre Hospitalier du Gers.

- Périmètre 3 : Liaisons périphériques (7,5 kms pour 13 voies)

Il concerne essentiellement les rues et places des quartiers Sud de la ville (secteur du Garros et de la cité de la Hourre), la rue Jeanne d'Albret, l'avenue des Pyrénées qui dessert le pôle commercial et administratif de l'ancienne caserne Lannes, ainsi que le complexe sportif du Moulias.

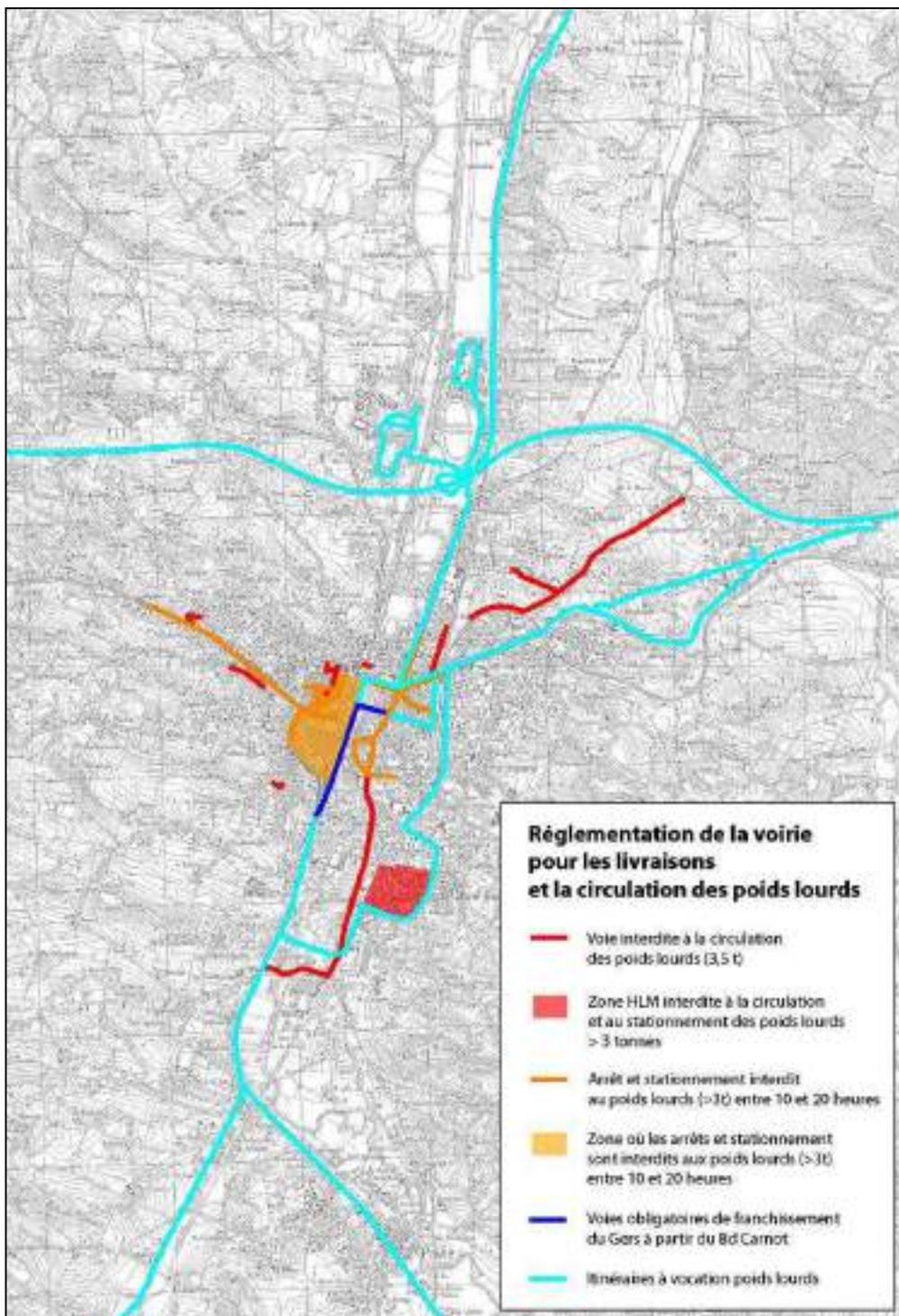
Au total, ce sont 26 kms de voirie représentant 69 voies communales qui ont été diagnostiqués. Des principes de mise en accessibilité des Etablissements recevant du public (ERP) ont également été définis. **Concernant le réseau d'espaces publics lié aux transports en communs, les priorités de mise en accessibilité portent sur les aménagements spécifiques d'accès à la « citadine » et aux 3 lignes principales (et leurs arrêts).**

A côté du cheminement haute-ville/basse-ville, d'autres tracés ont été aménagés mais les points de rupture demeurent encore fréquents en raison des différents types de mobilier urbain ou de la présence de crevasses, et l'insuffisante sécurisation des traversées de voirie.

Un certain nombre de travaux de mise en accessibilité de la voirie (réfection de la chaussée, mise aux normes des trottoirs, des passages protégés, création de bandes d'éveil et de vigilance, création de places stationnement PMR, etc.) ont d'ores et déjà été réalisés rue Jeanne d'Albret, rue Rouget de l'Isle, allées Baylac et place Libération.

En 2010, environ 25% des bâtiments publics identifiés ont été mis en accessibilité, avec notamment le théâtre-Hôtel de ville, la salle des Cordeliers, et l'école Jean Jaures.

Enfin, un guide communal sur l'accessibilité ainsi qu'un programme de signalétique-communication a été mis en place à l'hôtel de ville et au niveau de la place de la Libération sous la forme de bornes informatives.



Source : Plan Global de Déplacements, Diagnostic, 2004

11.6 Le transport de marchandises

Afin de préserver la tranquillité des riverains, une réglementation concernant la circulation de marchandises dans Auch a été élaborée, interdisant la circulation des plus de 3,5 tonnes sur certains axes. En rive gauche du Gers sont concernés principalement : le chemin de la Ribère, l'avenue Pierre de Montesquiou, la rue de Colmar, le chemin du Haget, le chemin du Seilhan,...). En rive droite, ces axes se réduisent à de simples tronçons : rue Gambetta, rue du Tapis Verts, rue Camille Saint-Saens...

Les voies interdites à la circulation et au stationnement des poids lourds de plus de 3 tonnes correspondent à l'ensemble des voies situées dans le quartier du Garros.

Les voies interdites à la circulation et au stationnement des véhicules utilitaires dont la charge utile est supérieure à 2 tonnes regroupent les principaux axes des zones centrales, à savoir, en ville haute : la rue Victor Hugo et la rue du Docteur Salamens, la partie nord de la rue d'Etigny, la rue de la Porte Neuve, la rue Dessoles. En ville basse, ces axes en partie concernés sont : l'avenue d'Alsace, l'avenue de l'Yser, la rue Rouget de Lisle, la rue Irénée David, la rue du 11 Novembre.

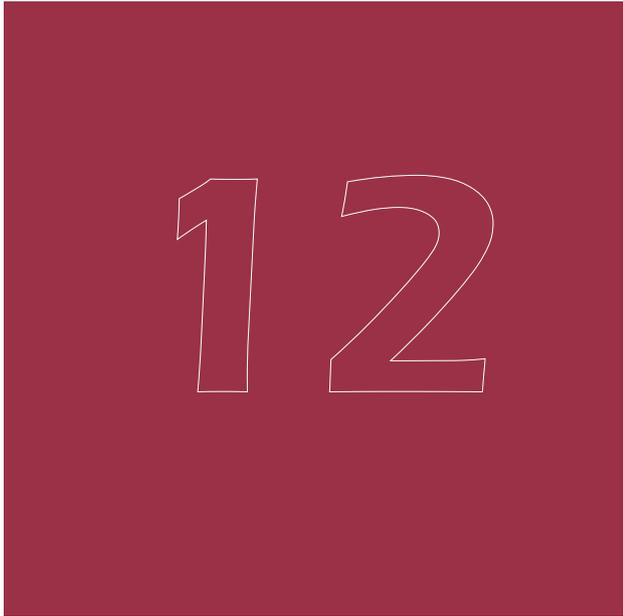
Dès lors, les itinéraires à vocation de poids lourds sont logiquement les axes de transit majeur de l'agglomération, ainsi qu'une partie du réseau des axes structurants de la commune, tels que la RN 21 et la RD 929, l'avenue Sambre et Meuse, l'avenue Rhin et Danube, la rue Darwin,... Au regard du trafic qu'ils alimentent, ces axes apparaissent d'autant plus sous-dimensionnés en Basse Ville qu'ils peuvent irriguer par ailleurs des établissements scolaires (Groupe scolaire du Garros notamment).

En particulier, les études de trafic menées dans le cadre du Plan Global de Déplacements ont montré que la RN 21 qui constitue un itinéraire obligatoire pour le franchissement du Gers en direction d'Agen ou de Toulouse et notamment le boulevard Sadi Carnot, exerçaient une fonction de transit majeure pour les poids lourds (de l'ordre de 100 poids lourds en l'espace d'une heure de pointe, soit de 15 à 20% du trafic total sur cet axe – en UVP : unité de véhicule particulier). Le giratoire d'Endoumingue a vu également son rôle se renforcer dans les itinéraires poids lourds depuis la mise en service de la rocade.

Si le trafic de poids lourds dans le centre-ville a été notablement réduit depuis la création du prolongement de la RN 124, il ne pourra cependant être durablement écarté du cœur de ville tant qu'un nouvel itinéraire de transit ne sera réalisé.

Les éléments clés

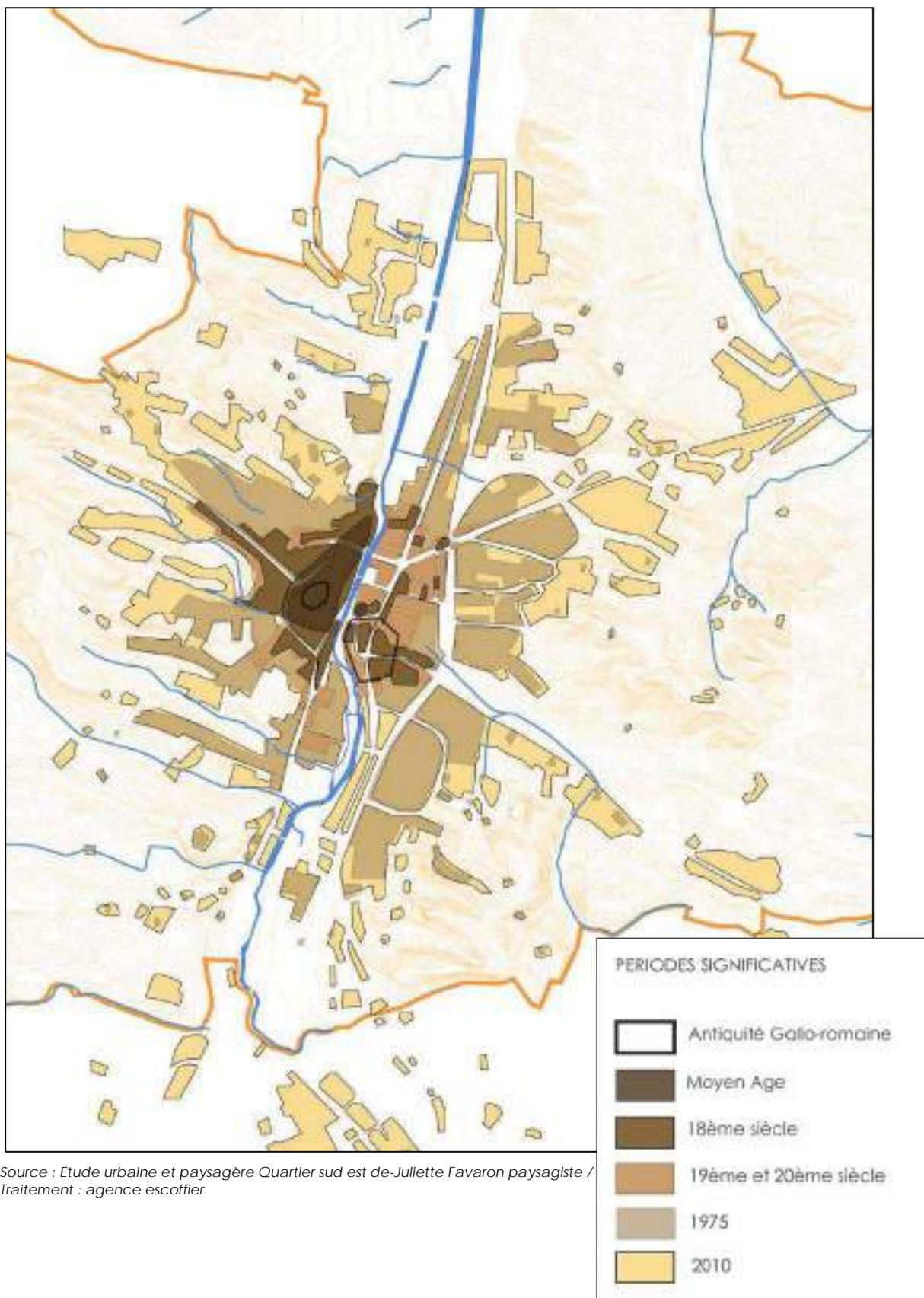
- **Située au coeur d'un département rural, Auch n'est desservie par aucune infrastructure autoroutière ce qui tend à renforcer son enclavement au sein de l'espace régional ;**
- **Un réseau routier peu hiérarchisé qui conjugue des flux de transit et de desserte locale ;**
- **Deux axes majeurs (RN 21 Limoges-Pyrénées et la RN 124 Toulouse-Bayonne) concentrent la majeure partie du trafic en coeur de ville et engendrent des nuisances fortes (bruit, pollutions, insécurité) ;**
- **Un engorgement de certains itinéraires de desserte locale (ville haute, quartiers du Garros et de l'IUT notamment) et une saturation croissante en heure de pointe des noeuds routiers en entrées de ville (au sud, vers Pavie et particulièrement au nord à Endoumingues ;**
- **Une politique de stationnement peu incitative pour les modes alternatifs à la voiture et une gamme tarifaire qui ne favorise pas le report modal dans les secteurs les plus sensibles ;**
- **Des actions de promotion des transports en commun (pôle intermodal, politique tarifaire, accessibilité personnes à mobilité réduite), mais le réseau reste globalement trop peu performant par rapport à la voiture individuelle ;**
- **Un maillage en modes doux encore assez peu développé et inégalement réparti sur le territoire communal avec notamment des aménagements piétons et cyclables encore réduits.**



12

12 L'évolution du cadre bâti

SCHEMA DE CROISSANCE URBAINE D'AUCH



Source : Etude urbaine et paysagère Quartier sud est de Juliette Favaron paysagiste /
Traitement : agence escoffier

12.1 Un centre ancien à forte valeur historique

12.1.1 Une topographie qui a façonné la silhouette du cœur de ville

La ville d'Auch est assise sur une vallée étroite adossée aux serres relativement abruptes côté ouest et aux coteaux adoucis à l'est. **Cette topographie auscitaine a donné son visage si particulier au centre ancien, avec à l'ouest la présence de la « ville haute » perchée sur son promontoire rocheux et côté est, la « ville basse » s'élevant doucement en rive droite du Gers.**

C'est cette topographie particulière qui a permis à la ville historique de s'établir en hauteur et qui dès lors, l'a mise en valeur par les nombreux points de vues qui la révèlent. Les grands axes urbains réalisés durant XVIII^{ème} siècle en sont également les principaux vecteurs.

En rive gauche, les coteaux constituent les limites avancées du noyau urbain ancien, tandis que le relief plus adouci et évasé à l'est fait place à une vallée du Gers élargie, et qui a dès lors accueilli les premiers quartiers de faubourgs autour de la patte d'oie.

Cet héritage physique est fondamental dans la perception et la formation même de la ville : la déclivité constitue l'une des caractéristiques majeures de l'identité visuelle, urbaine, et paysagère du centre ancien d'Auch.

12.1.2 Les grandes étapes du développement urbain

La ville d'Auch s'est constituée par strates successives, suivant des tracés hérités de différentes époques. Deux périodes prépondérantes dans la structuration de la ville ressortent toutefois avec le Moyen-Age et le XVIII^{ème} siècle.

La ville Gallo-romaine

Historiquement, la ville gallo-romaine s'est constituée en deux phases.

La ville antique s'est d'abord installée sur la terrasse plane de la rive droite : **Elimberris, un oppidum gaulois** s'élève alors sur un éperon dominant le Gers. Puis, **Augusta Auscurum cité romaine**, se développa pendant quatre siècles dans la vallée sur les terrasses de la rive droite.

La toponomie même d'Auch découlerait de ces premières dénominations gallo-romaines, de la ville Civitas Auscius à la ville Augusta Auscorum.

Les quartiers de la ville fortifiée, du moyen âge à la fin du XVI^{ème} siècle

Au Moyen-âge, afin d'échapper aux invasions barbares **la cité se replie sur le site de l'oppidum gaulois et délaisse la ville basse.** Le noyau urbain se développe alors autour de l'ancienne église. La ville gallo-romaine disparaît mais la ville perchée hérite de son nom.

Jusqu'au début du XVII^{ème} siècle, la ville se construit sur elle-même à l'intérieur de ses remparts élargis successivement. Elle s'étend à flanc de pente jusqu'aux ruisseaux d'Embaquès et de Jullian et descend jusqu'en rive gauche du Gers sans encore le franchir.

La cité romaine s'est d'abord développée sur les terrasses de la rive droite avant de se déployer au Moyen-Age sur un oppidum perché en rive gauche.

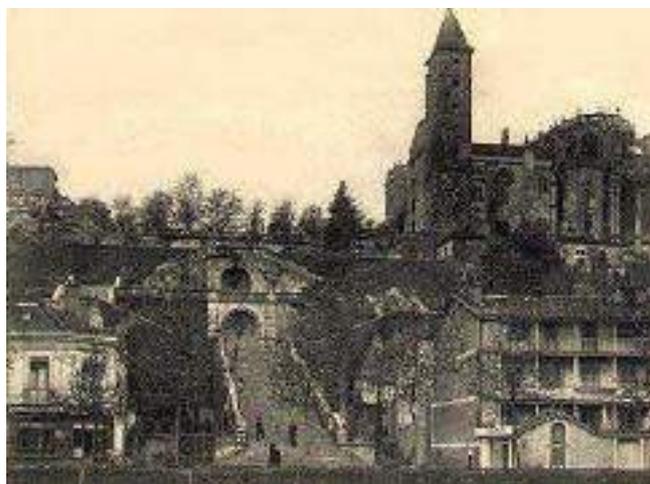
Elle s'est alors repliée sur ce site originel et s'est densifiée à l'intérieur de ses remparts.

Après avoir été le berceau de la rive romaine, la rive droite ou actuellement « ville basse » n'accueillera aucune urbanisation pendant de très nombreux siècles. La ville se concentre et se renouvelle sur le site de l'oppidum gaulois à l'intérieur des enceintes successivement élargies.

AUCH AU DEBUT DU SIECLE



Quartier St Pierre et Ilot pasteur



Escalier monumental et tour d'Armagnac



Avenue de la Marne

Source web : Auch au début du siècle
<http://membres.lycos.fr/fredericneau/>

La ville classique, des XVIIème et XVIIIème siècles

Après le concile de trent

Les XVIème et le XVIIème siècle voient se développer **les édifices religieux** qui restructurent profondément la ville du Moyen-Age. Dans le courant du **XVIIIème**, la ville jusqu'alors circonscrite à son promontoire et ses pentes protectrices commence à s'étendre **hors de ses remparts**. Dès lors que ces derniers auront été démolis, l'expansion urbaine va **franchir doucement le Gers** et s'étendre sur la rive droite avec les premiers ensembles bâtis constitués par **l'hôpital général et le couvent des Capucins** (actuel hôpital psychiatrique).

La ville d'Etigny

L'intendant d'Etigny va alors organiser et diriger le développement urbain de la ville moderne. Le tracé des axes viaires et de la patte d'oie, le boulevard de contournement nord et sud de la ville historique, les traversées du Gers irriguent la ville en développement et mettent en scène une cité déjà étroitement reliée à son paysage. **Les grandes perspectives et l'agencement des bâtiments administratifs avec leurs espaces publics de représentation et d'apparat fondent véritablement la ville d'Auch**, ville qui s'offre au regard pour être contemplée et se donne au paysage qu'elle apprivoise.

La ville industrielle du XIXème siècle

A l'instar du site promontoire sur lequel elle s'était réfugiée au début du Moyen-Age et autour duquel les axes de la ville moderne se sont déployés pour étirer le centre historique **vers la vallée**, la ville du XIXème reprend son développement sur la trame fixée par Etigny.

Celle-ci constitue l'élément nord/sud autour et au delà duquel vont se constituer les expansions urbaines mais aussi les nouveaux équipements (casernes, foirail, halle aux grains, palais de justice, gare) ainsi que les grandes infrastructures (quais en rive gauche, gare...). L'ouverture de la place Salinis et l'aménagement de l'Escalier monumental façonnent les espaces publics monumentaux de la ville haute qui sont à l'origine de la silhouette et de la façade bâtie si caractéristiques d'Auch.

La ville contemporaine (1975)

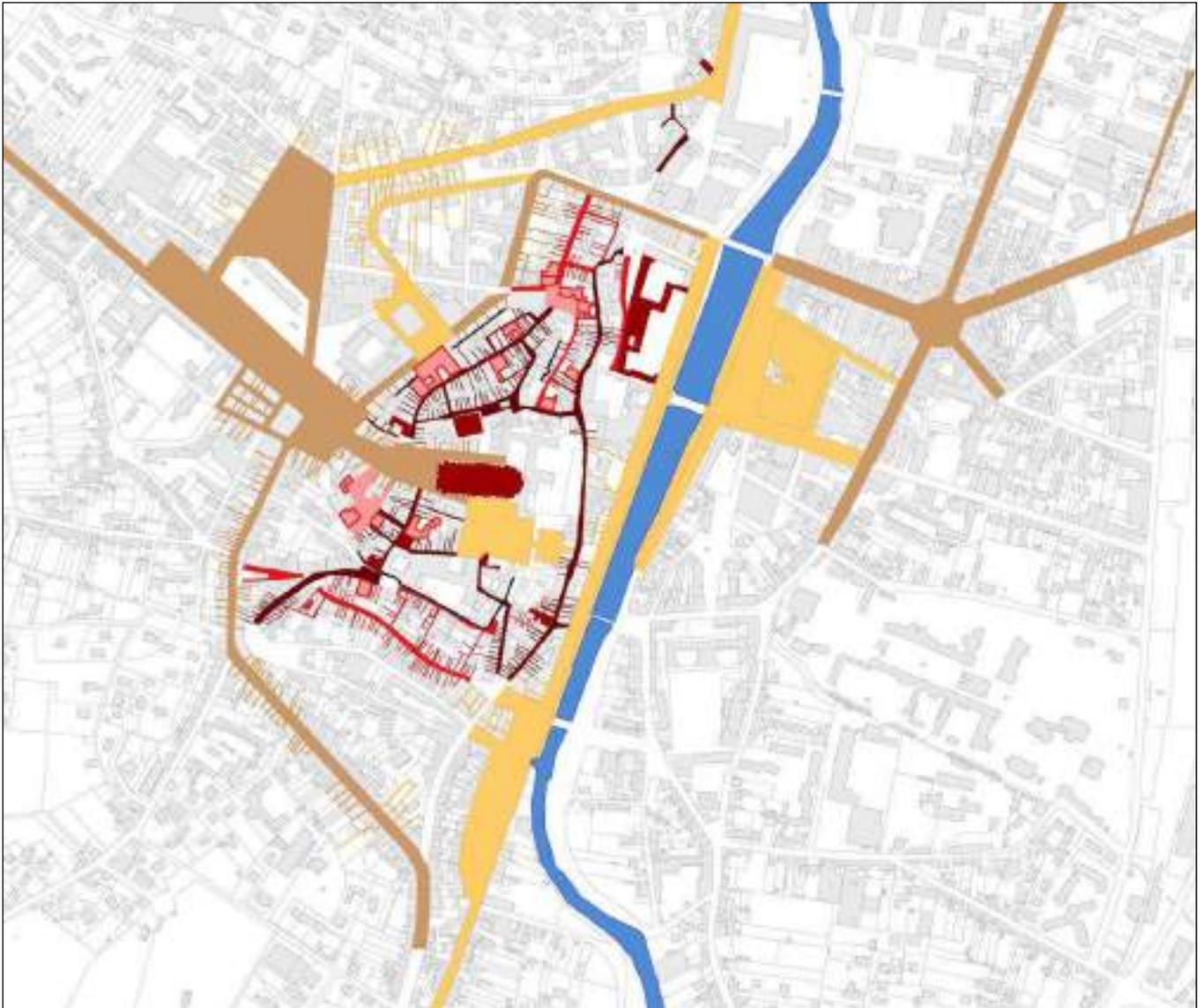
Une expansion urbaine marquante, particulièrement démonstrative suit la seconde guerre mondiale. La ville jusqu'ici contenue sur son promontoire et son étroite vallée, tend à s'extirper de son site en creux. Elle s'étire à **l'ouest sur les lignes de crête et à flanc de pente des vallons** s'échelonnant au nord et au sud de l'oppidum historique.

A l'est, elle enjambe le sillon de la voie ferrée, encore limite de la ville du début de siècle, pour entamer la conquête des coteaux. La vallée du Gers s'urbanise également au nord et au sud pour ouvrir les portes de la ville au-delà des casernes Niel et d'Espagne. Les revers de coteaux commencent à accueillir un bâti **pavillonnaire égrené** de part et d'autre des voies de communication installées en ligne de crête. Ce développement urbain ne fait que s'intensifier dans la deuxième moitié du XXème siècle, avec la construction des grands ensembles mais aussi l'expansion pavillonnaire en tâche d'huile sur tout le territoire communal.

Au XVIIIème siècle, le tissu urbain s'étend progressivement pour franchir le Gers puis se voit profondément remanié sous l'égide de l'intendant d'Etigny.

A partir du XIXème siècle, le phénomène d'urbanisation connaît une accélération sans précédent ; désormais, la tâche urbaine s'étend en tout sens.

DES TRACES URBAINS CONSTITUTIFS DU CŒUR DE VILLE



-  Tracés et parcelaires hérités de la ville du Moyen Age
-  Tracés et parcelaires hérités des faubourgs du Moyen Age
-  Le patrimoine bâti et les remparts du Moyen Age
-  Le patrimoine bâti de la ville classique
-  Tracés et parcelaires hérités de l'intendant d'Eligny
-  Tracés et parcelaires hérités du 19ème siècle

Source : RAPPORT DE PRESENTATION DE
LA ZPPAUP-Etienne LAVIGNE, architecte
du patrimoine, Agence URBAINE
Traitement : agence escoffier

12.2 Des tracés et des formes urbaines hérités de différentes époques

Trois périodes ont plus particulièrement marqué la structure urbaine de la cité, chacune ayant participé à la valeur d'image de la ville au fil des siècles.

L'imbrication des tracés des villes épiscopale, monastique et comtale du Moyen-Age structure non seulement les formes du cœur de ville mais elle délimite encore des ensembles urbains remarquables de par la richesse et la diversité de leur architecture. Outre qu'ils présentent un grand intérêt patrimonial, **ces grands ensembles urbains et architecturaux montrent encore toutes les étapes de constitution de la cité auscitaine. Ils ont assuré une cohérence urbaine forte jusqu'au XXème siècle.**

Le Moyen Age (XIIème à XVème siècle)



La période classique (XVIème à XVIIIème siècle)



La révolution industrielle (XIXème siècle)



L'HERITAGE DU MOYEN-AGE



Quartier St Pierre et Ilot pasteur



Rue E. Lartet



Entrée de la rue Dessoles



Cathédrale depuis la place Salinis

Source web : Auch au debut du siecle
<http://membres.lycos.fr/fredericneau/>

Les quartiers de la ville fortifiée, du Moyen Age à la fin du XVIème siècle

La ville médiévale se donne aisément à lire dans les formes actuelles du centre ville, du fait de la permanence remarquable des tracés urbains qui la structurent et la bonne conservation de ses formes et de son architecture si caractéristique.

La ville comtale, la ville épiscopale et les faubourgs (ou 4 barris) sont à l'origine de la constitution de la ville haute. La ville moyenâgeuse s'organisait en effet autour des lieux de pouvoirs et de commerces que représentaient notamment le **château du comte et le palais épiscopal**.

De cette époque subsistent :

- une partie des remparts et des portes incluses dans le bâti urbain ;
- les monuments majeurs de l'intra-muros (la cathédrale) ;
- les tracés urbains et l'espace urbain (les rues, les pusterles...) ;
- le parcellaire et la structuration des îlots,
- de nombreux témoins de l'architecture (façades de maisons, escalier, décor).



L'HERITAGE DE LA
PERIODE
CLASSIQUE ET
INDUSTRIELLE



Escalier monumental



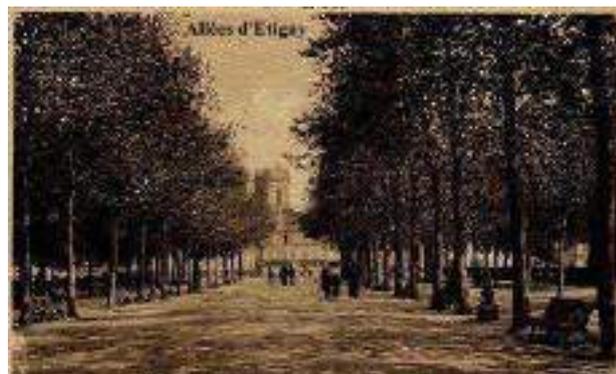
Eglise St Orens



Place de la République



Prieuré St Orens



Allées d'Etigny

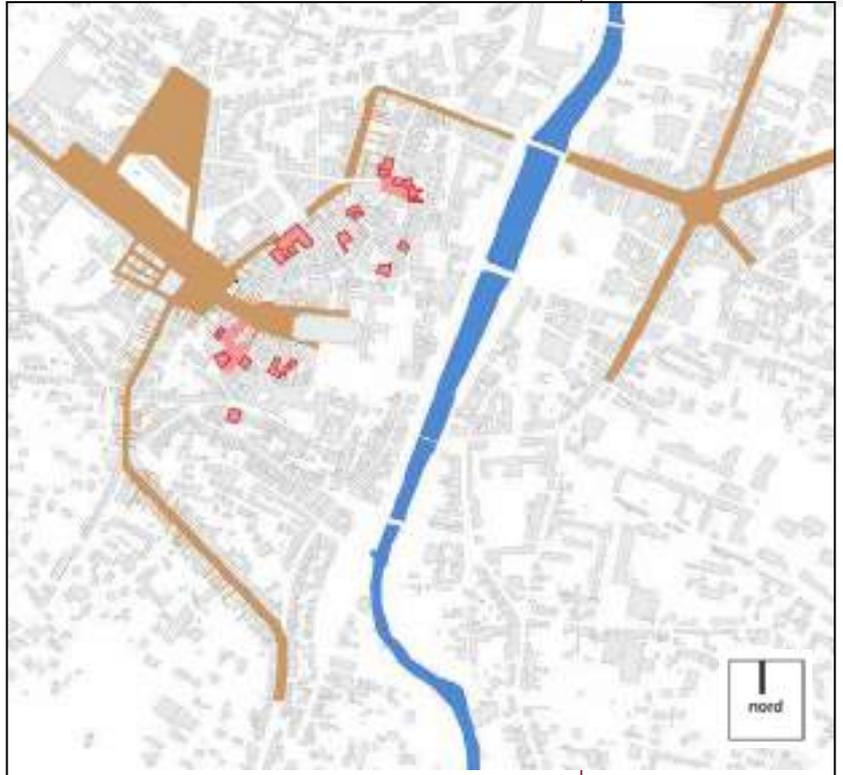
Source web : auch au debut du siecle
<http://membres.lycos.fr/fredericneau/>

La ville classique des XVII et XVIII siècles

Les éléments de la ville dite « **classique** » sont l'héritage de plusieurs périodes, avec d'une part le développement des **ordres religieux** après le concile de trente et les grands travaux engagés par **l'Intendant d'Etigny** d'autre part.

Outre la morphologie urbaine et la typologie architecturale propres à ces deux siècles, un apport essentiel et constitué par :

- **les tracés urbains monumentaux** et les façades de places ordonnancées, (places de la Libération, Salinis, etc.) ;
- **la mise en scène de la ville par l'organisation des perspectives monumentales** liées à la restructuration fonctionnelle des accès et des circulations ;
- **les plantations monumentales** et la création d'un nouveau paysage urbain (allées, foirail).



La ville industrielle du XIXème siècle

La **Révolution industrielle** du XIXème siècle a **prolongé** la ville déjà remaniée par Etigny.



Cette époque introduit de nouveaux usages et accueille toute une série de **grandes infrastructures** (chemin de fer, rectification des cours d'eau...).

En même temps, la découverte culturelle du Moyen Age et des paysages pittoresques conduit à une nouvelle perception du site et de son bâti le plus ancien.

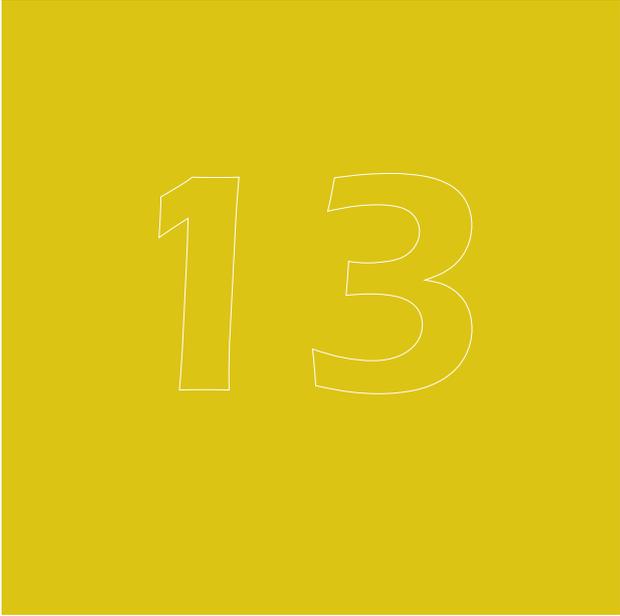
La cité connaît alors une phase importante de son développement avec l'aménagement de nouveaux espaces en ville basse et la densification de la ville ancienne en rive droite (surélévation et rhabillage des maisons médiévales, mirandes...).

Les périodes médiévale et classique ont laissé un patrimoine urbain très riche constitué tout autant de bâtiments et de monuments remarquables, que de tracés urbains qui ont contribué à définir la trame des espaces publics actuelle.

Le 19^{ème} siècle est également fondateur dans la constitution des paysages urbains auscitains (quais plantés et mis en scène, Escalier monumental, façades néoclassiques...).

Les éléments clés

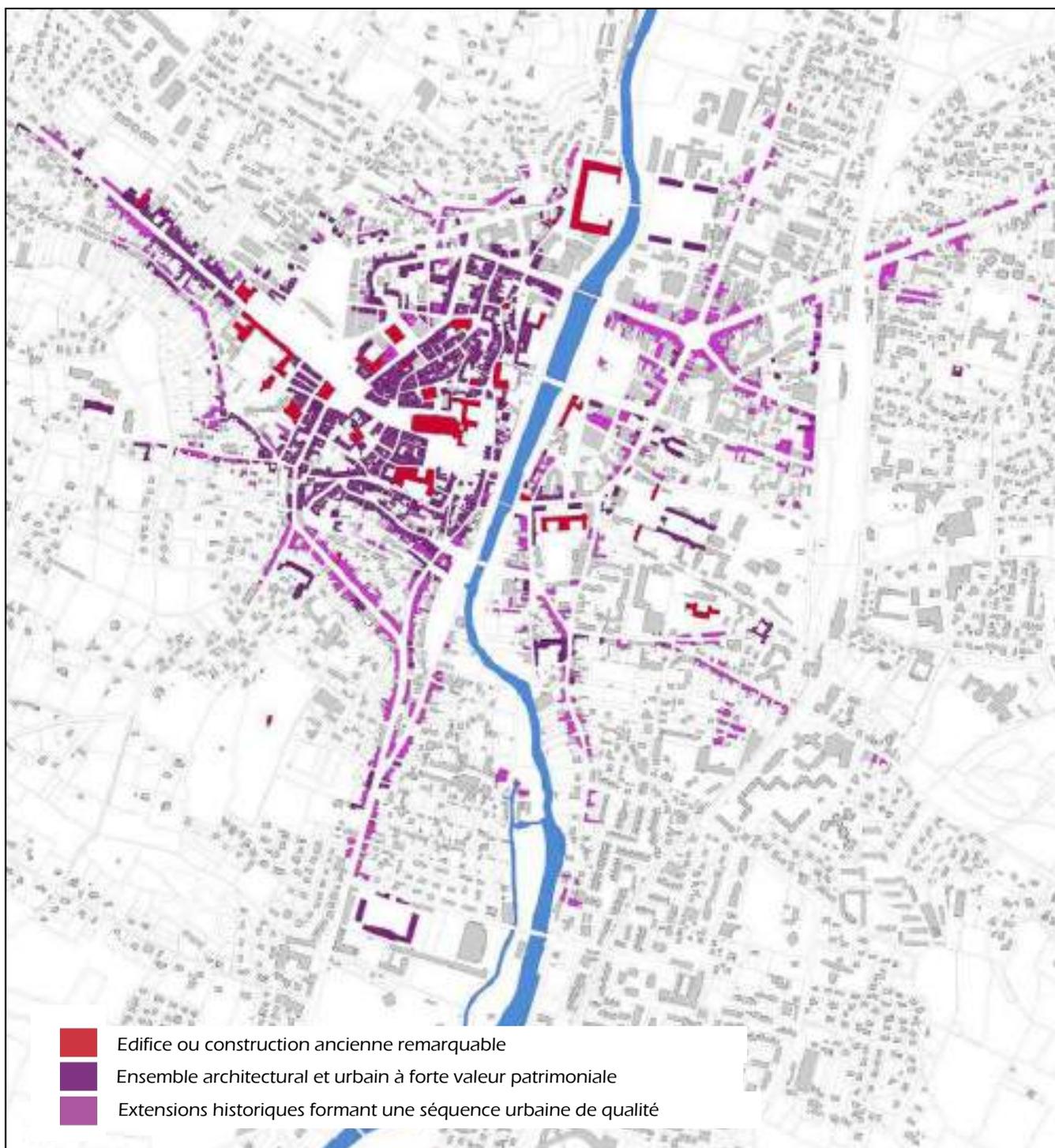
- Une histoire riche qui a permis, à travers les siècles, la constitution d'un patrimoine architectural remarquable et diversifié ;
- Un tissu urbain particulièrement imprégné dans sa forme et son image par l'époque médiévale et la période classique sous l'influence de l'intendant d'Etigny ;
- La permanence de grands axes urbains dont le tracé au XVIIIème siècle a profondément marqué le développement urbain de l'ancienne capitale de Gascogne (allées d'Etigny, traversées du Gers, patte d'oie, etc.) ;
- Une ville haute qui se donne à lire dans le paysage par d'importantes perspectives monumentales ;
- Un très riche patrimoine urbain et architectural légué au fil des siècles, avec notamment de grands bâtiments publics et des espaces de représentation qui ont constitué le caractère emblématique de la cité.



13

13 Patrimoine bâti et espaces
publics

UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL REMARQUABLE



Source : RAPPORT DE PRESENTATION DE LA ZPPAUP-Etienne LAVIGNE, architecte du patrimoine, Agence URBAINE / Traitement agence escoffier

13.1 Un cœur de ville ancien à forte valeur patrimoniale

Auch possède un patrimoine bâti qui se distingue tant par sa diversité et sa richesse, que par son état de conservation, parfois exemplaire. **Cette dimension patrimoniale qui fonde l'identité et l'originalité même du cœur de ville est attestée par la présence de nombreux monuments historiques, mais aussi par la permanence de sites urbains et archéologiques.**

Cet important gisement patrimonial se présente sous de multiples formes, telles que :

- Le patrimoine archéologique gallo romain qui révèle la fondation de la ville ;
- La structure urbaine héritée du Moyen-âge qui organise la ville haute ;
- Les espaces monumentaux créés par l'intendant d'Etigny ;
- Le patrimoine bâti et monumental du 15^{ème} au 20^{ème} siècle ;
- La silhouette de la ville qui est la résultant de ces héritages.

Le patrimoine architectural

Le tissu bâti du cœur de ville est composé d'un grand nombre d'édifices et de constructions remarquables. De nombreux bâtiments compris dans l'enceinte de la ville médiévale sont effectivement classés aux Monuments Historiques tels que la cathédrale Saint-Marie, l'ancien couvent des Cordeliers, la tour d'Armagnac ou la maison Fedel... La ville compte ainsi une trentaine de monuments historiques protégés (inscrits ou classés).

Le patrimoine architectural monumental est principalement concentré dans la ville haute, mais de nombreuses constructions de qualité parsèment la ville basse et les tissus de faubourg ancien.

Ce patrimoine bâti auscitain se compose de plusieurs éléments :

- Les bâtiments remarquables par eux-mêmes, à caractère monumental ou rare ;
- Les ensembles remarquables et bâtiments à forte valeur patrimoniale ;
- Les séquences urbaines prolongeant un ensemble remarquable.

L'association de ces composantes bâties forme un ensemble d'une grande cohérence urbaine et architecturale qu'il importe dès lors de préserver et valoriser.

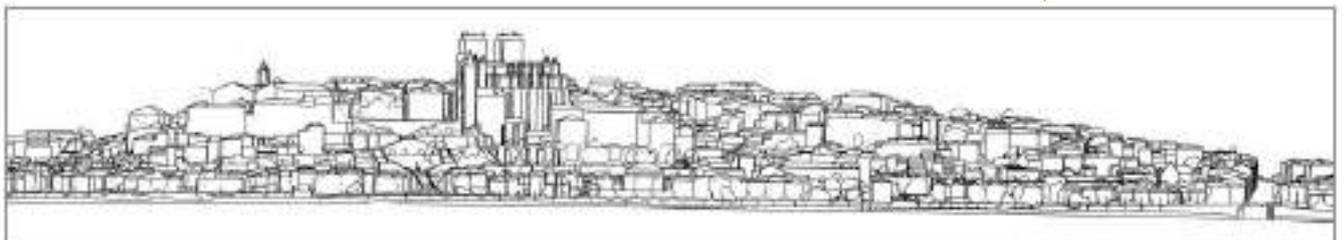
Le patrimoine urbain et paysager

L'une des particularités auscitaines les plus saillantes est la silhouette découpée de la ville haute, que surplombent la cathédrale et la tour d'Armagnac. La façade urbaine d'Auch a été révélée au XVIII^{ème} et surtout au XIX^{ème} siècle, puis renforcée par les aménagements successifs des berges du Gers, de l'Escalier monumental et enfin, de la place Salinis.

Le promontoire supportant la vieille ville offre de nombreuses perspectives sur la vallée du Gers. Depuis la ville haute, la vue s'ouvre largement sur le panorama des vallons et collines urbanisées, avec en toile de fond la chaîne des Pyrénées, visible par temps dégagé.

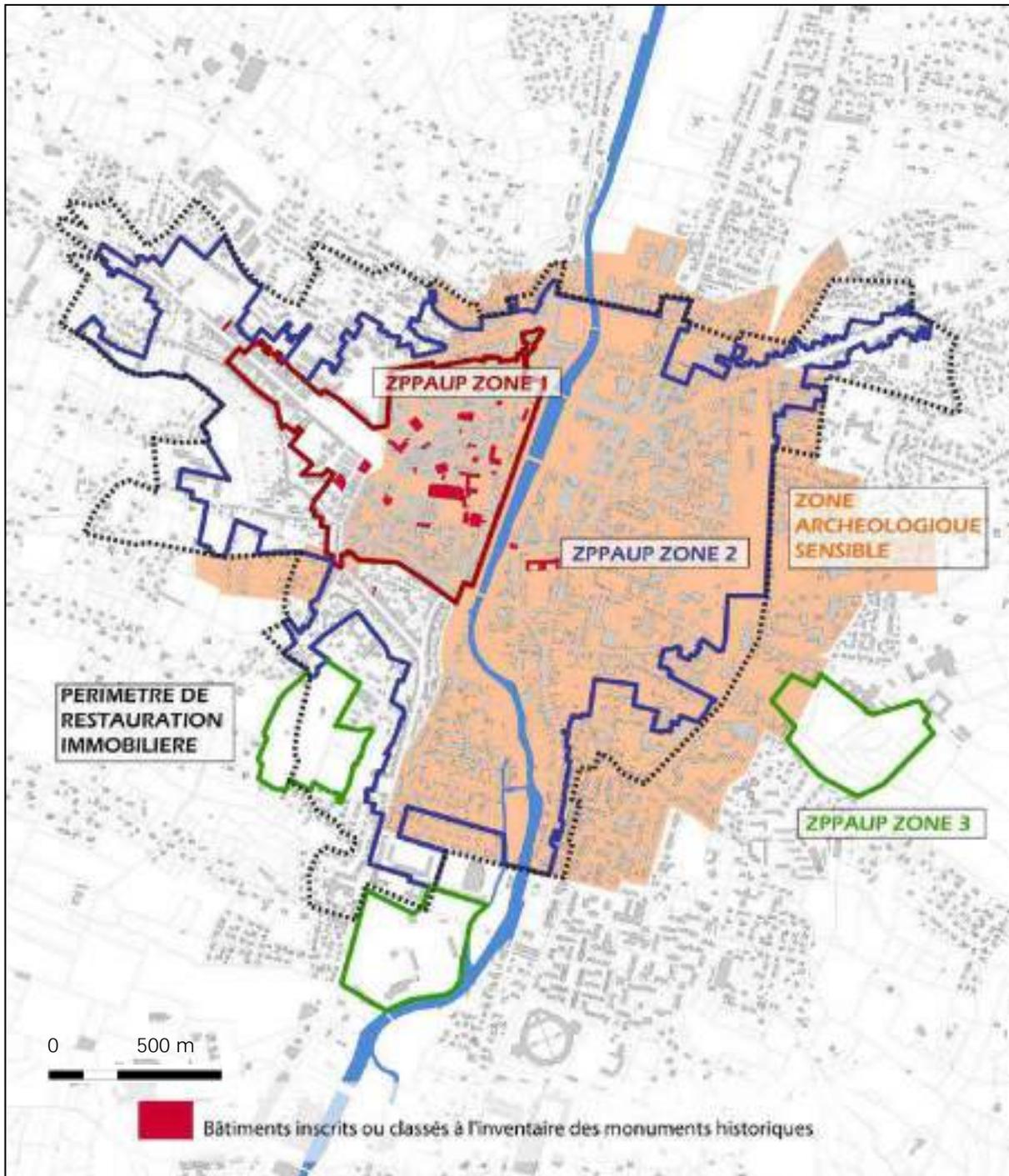
Le centre ville recèle une très grande richesse patrimoniale tant au niveau de son cadre bâti que de ses espaces publics.

Emblématique du paysage urbain auscitain, la silhouette de la vieille ville que surmontent la cathédrale et la tour d'Armagnac constitue une mise en scène à la fois urbaine et paysagère d'une grande qualité.



RELEVÉ PHOTOGRAMMIQUE ISSU DU RAPPORT DE PRESENTATION DE LA ZPPAUP-Etienne LAVIGNE, architecte du patrimoine, Agence URBANE

LES DISPOSITIFS DE PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER



13.2 Les dispositifs de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti

13.2.1 La Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP)

Officiellement instituée en janvier 2003 par l'arrêté de création signé par le Préfet de Région, la ZPPAUP s'applique depuis le 10 avril 2003 en tant que règlement qui précise et complète le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La ZPPAUP d'Auch délimite trois zones dotées chacune de règles spécifiques :

- la ville historique et le cœur de ville (Zone 1) ;
- les faubourgs anciens (Zone 2) ;
- les parcs et jardins, ainsi que le paysage des berges du Gers (Zone 3) .

Chacune de ces enveloppes comporte des prescriptions et des obligations particulières, ainsi que des interdictions de démolir ou de modifier l'aspect de certains éléments bâtis ou végétaux, notamment par des constructions nouvelles.

La servitude publique induite par l'instauration de la ZPPAUP offre une protection du patrimoine par l'intermédiaire du Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine (SDAP) qui vise l'ensemble des autorisations de construire et de démolir sur les trois périmètres et se substitue au périmètre de 500m induit par un classement ou une inscription.

De plus, la ZPPAUP constitue un cadre de référence pour tous les projets de valorisation du patrimoine ainsi que pour les autres dispositifs mis en place dans le centre historique tel que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et le Périmètre de Restauration Immobilière (PRI).

13.2.2 L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et le Périmètre de Restauration Immobilière

L'OPAH est un dispositif incitatif d'aides financières, qui permet de soutenir les propriétaires souhaitant réhabiliter leurs biens immobiliers.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de Renouveau Urbain engagée pour la période 2004 - 2009 a été l'une des plus importantes opérations de ce type en région Midi Pyrénées. Elle a été complétée par le lancement de la 5^{ème} **OPAH à volet énergie (2009-2013), qui a notamment pour objectif d'intégrer les enjeux du Grenelle de l'environnement et de poursuivre la dynamique engagée** de résorption de l'habitat insalubre, de mise en valeur du patrimoine historique, et de réduction du nombre de logements vacants spécialement dans le centre-ville.

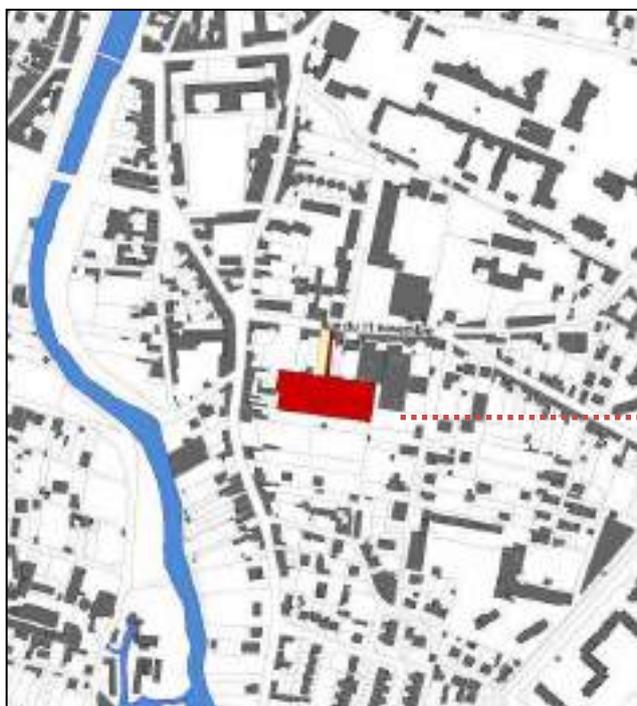
Destiné à favoriser l'investissement privé dans la restauration architecturale et immobilière, le PRI engagé depuis 2005 a permis la conduite de plusieurs opérations emblématiques telles que la restauration du « Pavillon Pasteur », et la restructuration de l'ancien collège Sadi Carnot notamment.

Auch a reçu en 2008 un Grand Prix national dans le cadre du Concours national des villes organisé avec le soutien du Ministère du Logement et de la Ville, de la Caisse des Dépôts et de la Fédération des Maires des villes moyennes. **Par ce prix lié au label « Pôle d'excellence cœur de ville », Auch s'est vue récompensée pour son projet global de valorisation et de dynamisation du cœur de ville.** Il s'agit là d'une première reconnaissance pour la qualité du projet urbain de requalification des espaces publics et du patrimoine bâti mené depuis de longues années.

Tout un ensemble de dispositifs spécifiques concourt à la protection du patrimoine du centre urbain : ZPPAUP, OPAH, PRI.

Si ces outils permettent d'intervenir sur le tissu bâti, ils s'inscrivent dans le cadre d'une démarche de renouvellement urbain et de densification du centre historique.

UN SITE ARCHEOLOGIQUE MAJEUR



Source : DRAC, traitement agence escoffier

13.2.3 Le patrimoine archéologique

Les études réalisées depuis 2006 par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) n'ont fait que confirmer **l'importance et la bonne conservation des vestiges protohistoriques et antiques présents dans la ville basse (notamment rue du 11 novembre et au cœur de l'îlot Pasteur).**

Auch est en effet identifiée comme un chef-lieu de cité faisant partie de la province de grande Aquitaine créée par Auguste. Les travaux effectués dans le quartier de la Boubée depuis la fin du XIXe siècle ont livré des indices archéologiques du Haut Empire et Bas Empire (bâtiments, mosaïques, voirie) mais aussi les indices d'un habitat gaulois antérieur. Les interventions de l'INRAP ont également mis en évidence (sur les parcelles AR 287 et 499) un vaste espace public monumental antique en excellent état de conservation et qui aurait appartenu très probablement au forum de la capitale de cité romaine.

A ce titre, l'intérêt scientifique et culturel des vestiges diagnostiqués rue du 11 novembre sur ces vestiges ainsi que dans les parcelles contiguës (section AR parcelles 283, 518 et 521) est suffisant pour justifier le maintien de leur intégrité et de leur conservation dans l'état actuel et donc leur inscription en zone spécifique conformément à l'article R 123-8 du code de l'urbanisme.

La ville antique

Les vestiges apparus lors des sondages correspondent au noyau monumental de l'agglomération antique dans son état du Haut au Bas Empire (bâtiments d'édilité, thermes, place publique, voirie, égouts). Les monuments en élévation sont conservés parfois sur une hauteur de 1,50 m. De plus, du lapidaire (fûts de colonnes de 1,70 de hauteur renversés) a été découvert ainsi que des enduits peints.

L'agglomération gauloise

Sous la ville antique est conservée l'agglomération gauloise (habitat en torchis, niveau de sol) sur une épaisseur de 60 cm.

Le site archéologique se révèle d'un intérêt exceptionnel par son bon état de conservation résultant d'une position géographique à l'écart des urbanisations ultérieures. Le caractère monumental et l'extension des vestiges constituent également un fait qui distingue cette découverte parmi les plus significatives de Midi-Pyrénées.

Le site du 11 novembre est actuellement en zone constructible. S'il est protégé par la présence de la ZPPAUP et de la zone archéologique sensible, il serait intéressant d'envisager sa conservation et sa mise en valeur pour une éventuelle ouverture au public comme trace des racines gallo-romaine de la ville.

Si ce site est important on retrouve d'autres sites comme le Garros, la Ribère ou Montbernard qui ont des vestiges gallo romains.

PATRIMOINE RURAL



Castagné



Le petit Couget

PATRIMOINE « MODERNE »



Ecole maternelle Lissagaray



Rue d'Angerville

13.3 Le patrimoine bâti non protégé

L'attractivité du paysage bâti de la commune repose également sur la qualité du patrimoine «ordinaire» représenté en majorité par les maisons et corps de ferme disséminés à l'intérieur du territoire rural, mais aussi par les constructions emblématiques de l'architecture moderne.

Ce patrimoine architectural, moins connu, n'en est pas pour autant moins intéressant. Il se compose essentiellement du patrimoine du 20^{ème} siècle, du patrimoine rural ordinaire, ainsi que du « petit » patrimoine.

Le patrimoine rural, ordinaire

Si Auch possède un cœur de ville d'une grande valeur urbaine et architecturale, les coteaux et paysages environnants n'en sont pas moins dénués de tout intérêt patrimonial.

Témoin de l'organisation agricole passé de la commune, ces fermes et maisons sont les traces de la mémoire de la vie rurale foisonnante autour de l'agglomération. Elles participent fortement à la mise en scène du paysage local.

Un exemple marquant de ce patrimoine est la ferme fortifiée de Peypoc, classée à l'inventaire des Monuments Historiques. Si cet édifice est protégé de par son caractère remarquable, des ensembles moins exceptionnels mais néanmoins très intéressants ne sont en aucun cas protégés.

Ce patrimoine rural modeste, et souvent peu reconnu, tend parfois à se dégrader par manque d'entretien. Or cette évolution menace à terme, leur pérennité ainsi que l'identité du territoire. De façon générale, **afin de préserver ce patrimoine rural ordinaire, il serait utile de l'inventorier de manière exhaustive dans le cadre d'un inventaire du patrimoine annexé au PLU. (L-123.1.7. du Code de l'Urbanisme).**

Le patrimoine du XXème siècle

Plusieurs exemples de l'architecture dite moderne sont présents sur le territoire communal tels que des maisons individuelles et l'école maternelle Lissagaray. A l'instar du patrimoine rural, ces constructions ne bénéficient d'aucune protection puisqu'elles sont situées en dehors de l'enceinte de la ZPPAUP.

La protection du patrimoine auscitain est assurée en majeure partie par la ZPPAUP dont le périmètre n'intègre pas le patrimoine dispersé issu de l'héritage agricole. Or ce patrimoine rural souvent peu reconnu ne bénéficie d'aucune forme de protection alors même qu'il participe fortement du paysage local et de l'identité communale.

L'article L123-1 7° du Code de l'urbanisme permet, dans le cadre du PLU, « d'identifier, localiser (...) et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection ».

LE PETIT PATRIMOINE



Chemin de Labadie



La Bourdette



Rouan



Rue Albert Camus



Au Haget



Chemin de Marin

Les éléments du « petit » patrimoine

Le « petit » patrimoine revêt une valeur patrimoniale particulière, car il représente tant les indices d'un mode de vie passé qu'il nous révèle des particularités physiques du territoire.

Les éléments liés à l'eau

Les puits et lavoirs représentent la plus grande part du « petit » patrimoine présent sur la commune. Eparpillés sur tout le territoire communal, ces derniers sont les révélateurs d'un système hydrographique qui participe pleinement au façonnage du paysage local.

Ce patrimoine est également marqué par sa fragilité intrinsèque : sur la commune, il ne reste plus que quelques traces de la présence de moulins à eau (ex : moulin de la Ribère et ile St Martin).

Les éléments liés au vent

Sur les hauteurs, quelques tours de moulins à vents plus ou moins bien conservées s'élèvent comme vestiges du passé. Ces moulins avaient pour fonction de compléter la capacité de production des moulins à eau soumis aux caprices du Gers. Ces éléments constituent des marqueurs de particularité territoriale, ici des couloirs de vents, qui pourraient être mieux exploités (énergie éolienne).

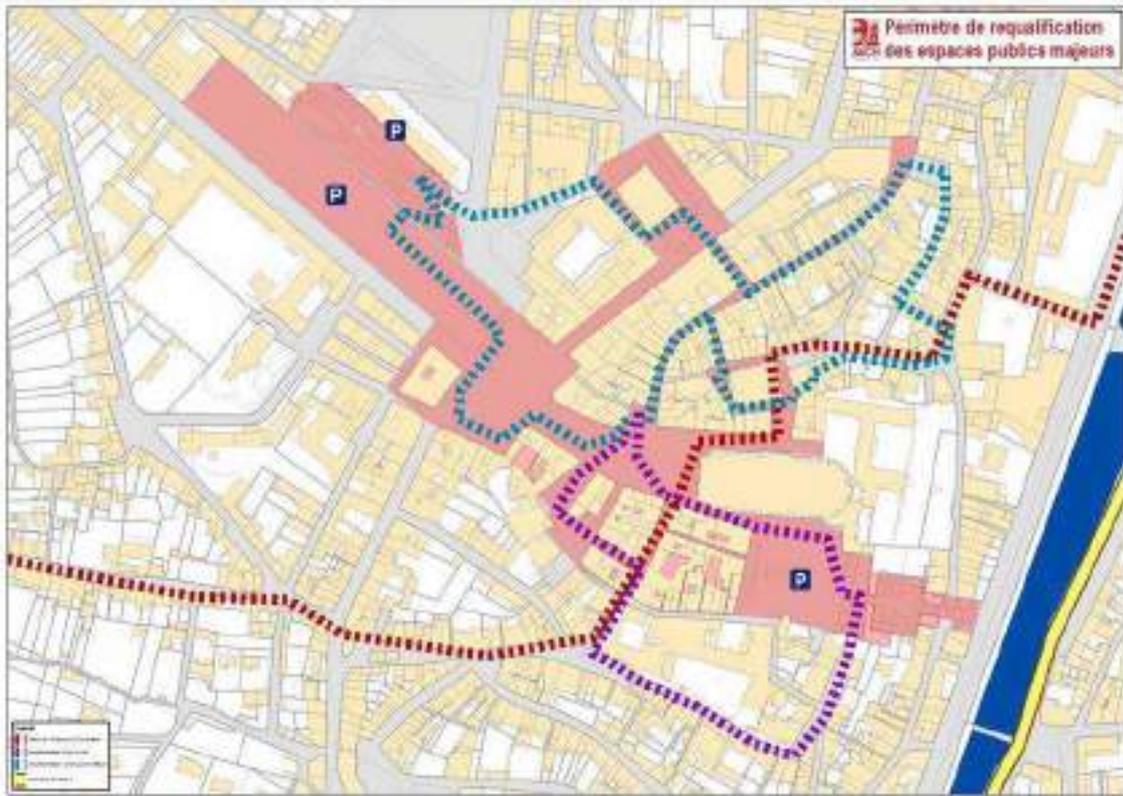
Autres éléments

D'autres éléments plus courants et révélateurs de la vie rurale sont présents sur la commune à l'instar des pigeonniers et des calvaires.

De façon générale, afin de préserver ce petit patrimoine fragile, témoin d'un territoire et d'un mode de vie, il serait utile de l'inventorier de manière exhaustive dans le cadre d'un inventaire du patrimoine annexé au PLU. (L123.1.7. du Code de l'Urbanisme) en complément du relevé du patrimoine rural.

Tout comme le patrimoine lié à l'agriculture, il n'existe pas d'inventaire exhaustif du petit patrimoine sur la commune.

Outre que ce petit patrimoine possède une valeur ethnographique, il révèle aussi les potentialités oubliées du territoire en matière d'eau et d'énergie.



Caserne d'Espagne



Ilot pasteur



Caserne Lannes



Cloître du couvent des cordeliers

13.4 Des caractéristiques patrimoniales à renforcer et mieux valoriser

Si la ville d'Auch possède un gisement patrimonial original et d'une grande valeur, l'état du bâti et la qualité de traitement des espaces public n'en demeurent pas moins très variables. **En dépit des projets en cours au niveau de la caserne Espagne notamment, beaucoup reste à faire en matière de restauration et de réhabilitation du patrimoine, que ce soit à l'intérieur du centre-ville ancien ou du territoire périphérique.**

Durant ces dernières années, une ambitieuse politique de renouvellement urbain a cependant été engagée, avec notamment la réhabilitation de l'ancien hôpital Pasteur qui est assez remarquable, mais aussi de la Caserne Lannes qui apparaît également comme une grande réussite.

Ainsi, l'ancien hôpital d'Auch, ensemble de bâtiments magnifiques du XIX^e siècle, à l'état de friche depuis plus de 15 ans, a été réaménagé en 2008 en 45 logements locatifs de caractère et 60 places de parking couvertes.

Le Périmètre de Restauration Immobilière a également permis la rénovation de l'ancien collège Sadi-Carnot, avec la création de 37 logements et l'aménagement de 80 places de stationnement notamment.

Néanmoins, de nombreux autres édifices à forte valeur identitaire tels que le cloître des Cordeliers ne bénéficient pas toujours d'un traitement à la hauteur de leur enjeu urbain. Or le traitement des espaces publics attenants tend parfois à altérer la valeur architecturale et urbaine des ensembles les plus remarquables à l'instar de la place Salinis, entièrement dédiée au stationnement.

Pôle d'excellence Cœur de Ville

Le projet de restauration du patrimoine ancien a valu à la ville la reconnaissance de l'Etat qui, en décembre 2008, lui a décerné le label « Pôle d'excellence de cœur de ville » ; ce projet a également valu à la ville d'être lauréate du concours national dans la catégorie des villes de moins de 100 000 habitants.

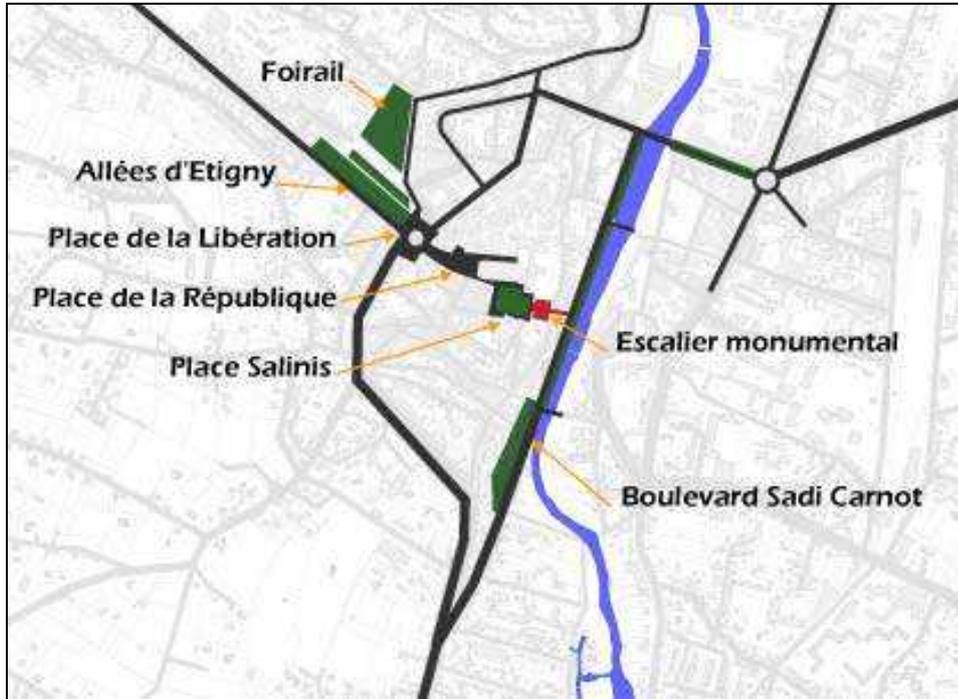


Cloître du couvent des cordeliers



Escalier Monumental

LE SYSTEME DE L'INTENDANT D'ETIGNY



Place de la Libération



Allées d'Etigny



Place de la République



Foirail

13.5 Des espaces publics emblématiques

13.5.1 Deux systèmes majeurs

Deux systèmes majeurs composent la trame des espaces publics majeurs du cœur de ville : un premier hérité du 18^{ème} siècle initié par l'Intendant d'Etigny et un second qui s'articule autour du Gers.

Les aménagements d'Etigny

Au 18^{ème} siècle, la physionomie de la ville change considérablement à l'initiative d'Etigny, qui planifie toute une série d'aménagements publics afin d'organiser et de mettre en valeur la ville haute.

Une succession de vastes espaces plantés aménagés tantôt en esplanade ou en place publique comme le foirail et la place Salinis tantôt en mails plantés comme les allées d'Etigny alternent avec des espaces composés plus minéraux, qui jouent un rôle d'articulation majeur avec la ville du Moyen Age, à l'instar de la place de la Libération et la place de la République.

Les allées d'Etigny se caractérisent par leur position en proue sur la ville, offrant dès lors des vues importantes sur les coteaux. Le foirail, en contre-bas forme un véritable vaisseau vert au coeur de la ville ancienne et permet également des vues depuis les allées.

Il est à noter que **la place de la Libération fait aujourd'hui l'objet d'un important projet d'aménagement urbain** destiné notamment à valoriser l'environnement architectural de ce site patrimonial emblématique (hôtel de ville - cathédrale) et à libérer son emprise du stationnement et de la circulation automobile.

Ce système est relié au Gers par une pusterle particulière, l'Escalier monumental qui se présente comme un trait d'union physique et symbolique entre la ville haute et la ville basse. Reprenant la typologie des pusterles, spécificités de l'Auch moyenâgeux, cet édifice est classé depuis 1943. Il fait aujourd'hui l'objet d'importants travaux de restauration, avec notamment la programmation de nouveaux aménagements paysagers destinés à lui redonner sa vocation d'origine d'espace piétonnier reliant la place Salinis et le boulevard Sadi Carnot.

Dans le prolongement de ce système en ville basse, la place de Verdun (ou « Patte d'oie ») se constitue d'un carrefour aménagé en rond point avec sur le pourtour une ligne de stationnement. Il s'agit d'un espace public très animé où convergent les flux automobiles du nord et de l'est.

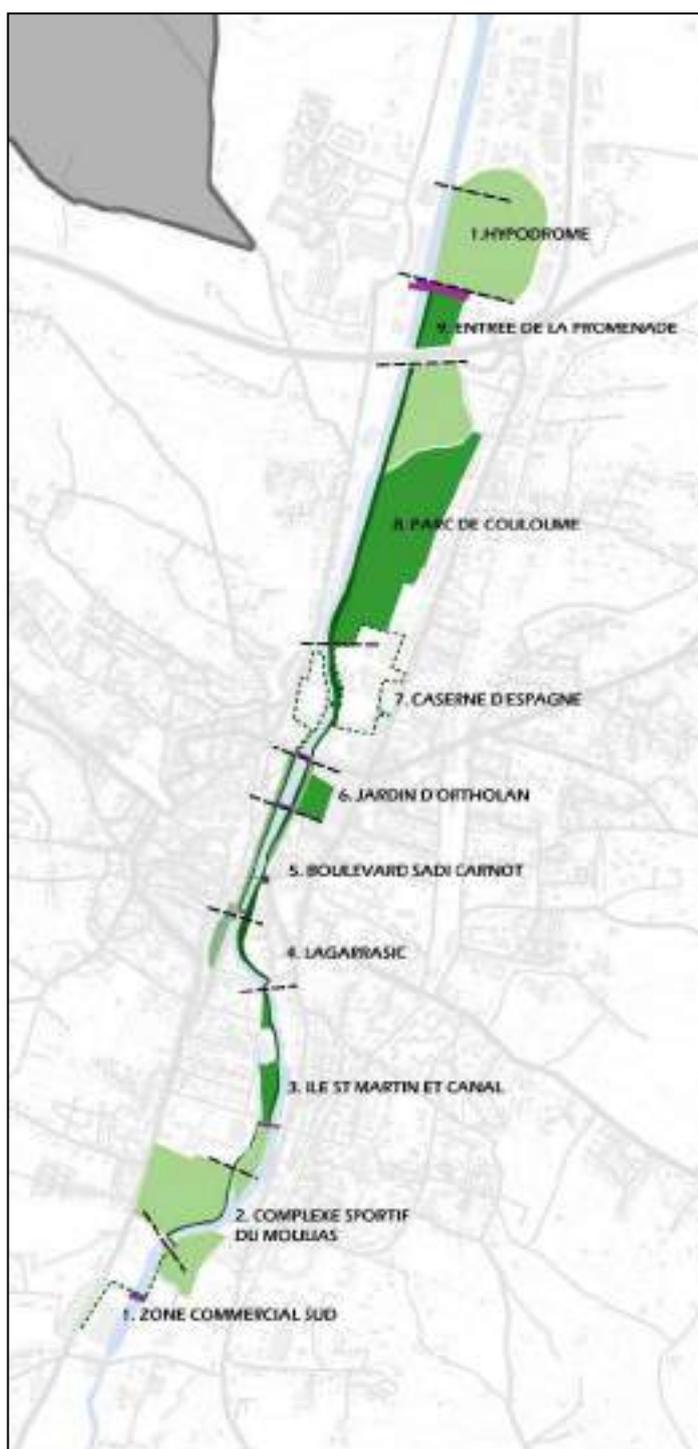
Néanmoins, il apparaît que ces espaces publics accueillent aujourd'hui majoritairement des espaces de stationnement ce qui tend limiter leurs valeurs d'usage, alors même qu'ils représentent une valeur et une fonction unique liée à leur inscription dans le système d'aménagements d'Etigny.



Les aménagements urbains et paysagers hérités d'Etigny (foirail, allées d'Etigny, Escalier monumental, place Salinis, etc.) structurent encore fortement le paysage urbain du cœur de ville.

La restauration en cours de l'Escalier Monumental ainsi que les travaux en cours place de la Libération constituent la première étape d'une opération de requalification progressive de l'ensemble des espaces publics de la ville haute.

LE SYSTEME AUTOUR DU GERS



Parc de Couloumé



Jardin d'Ortholan



Lagarrasie



Ile st Martin



Passerelle du Moulias

L'aménagement des berges du Gers

Suite aux inondations de 1977, le Gers est devenu une rivière aux berges domestiquées dans sa partie urbaine. La rivière prend les aspects d'un canal au débit constant et aux berges stabilisées qu'accompagne le linéaire de la promenade Desbond.

Aujourd'hui, cette promenade est aménagée sur un trajet allant de l'hippodrome au complexe sportif du Moulias. Elle est accompagnée d'un chapelet d'équipements publics et de parcs urbains qui assurent la connexion du cours d'eau à la ville.

Ce système d'espaces publics joue un rôle de « colonne vertébrale » de la ville, reliant la ville haute et la ville basse. Il permet aussi la mise en valeur de la silhouette historique qui fait toute la spécificité patrimoniale de la cité.

Grace aux diverses passerelles piétonnes qui la franchissent, la promenade enjambe l'eau et passe de la rive gauche à la rive droite pour s'ouvrir au cœur de ville en fonction des séquences.

Une succession de séquences urbaines et paysagères longent cette promenade. Aux deux extrémités, la zone commerciale Sud et la zone commerciale de Clarac (déjà aménagée) couplées à l'Hippodrome font figure d'espaces en devenir.

Puis viennent les grandes emprises comme le complexe sportif du Moulias ou le parc de Couloumé qui ouvrent plus amplement la ville sur le Gers. Plusieurs « événements urbains » ponctuels comme le Jardin public d'Ortholan ou l'Île St Martin viennent également animer le linéaire.

Des plantations d'alignement accompagnent le parcours, notamment dans les séquences centrales, Allées Lagarrassic, Boulevard Sadi Carnot et rue Lissaragay,

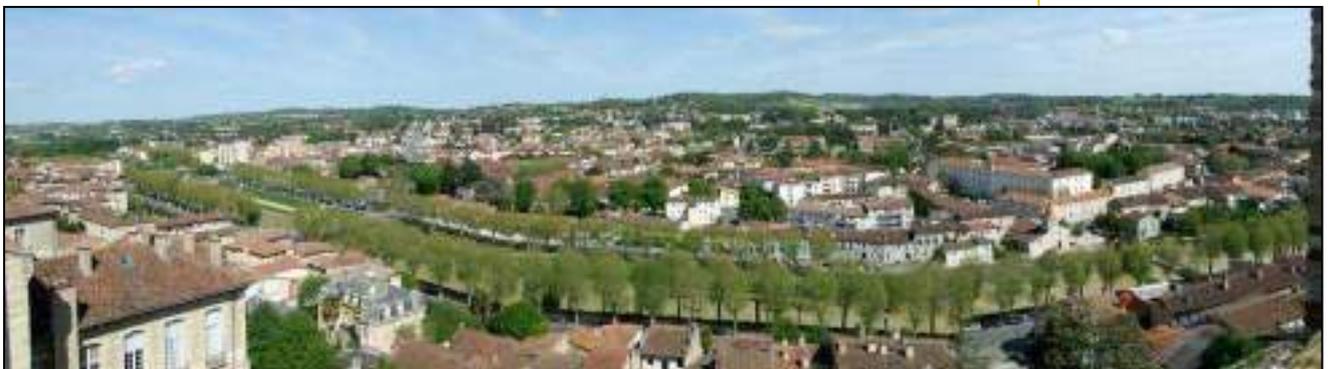
Le long de cette promenade, la caserne d'Espagne, avec la passerelle, son patrimoine bâti et son emprise à cheval sur le Gers, fait figure de formidable opportunité pour compléter et magnifier cet ensemble.

Des possibilités d'extension de ce système existent. Au Nord l'allée plantée de l'hippodrome se poursuit par un chemin d'accès pompier qui pourrait servir de support à une extension possible jusqu'à l'aérodrome. Au Sud la Zone commerciale peut être le point de départ d'une extension de l'aménagement vers Pavie desservant notamment les jardins ouvriers. **Une réflexion spécifique est actuellement en cours afin de prolonger la promenade depuis Auterrive jusqu'à Preignan, et conforter ainsi la mise en valeur patrimoniale du Gers.**

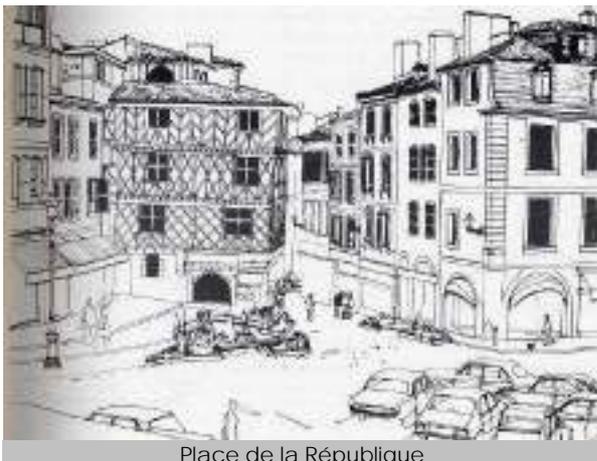
Complémentaire au système d'Etigny, l'épine dorsale autour du Gers est principalement dédiée aux loisirs et aux déplacements doux.

Cette promenade offre une grande variété d'espaces de qualité et donnent à voir la ville haute sous toutes ses facettes.

Une extension des aménagements de la promenade de Auterrive à Preignan est aujourd'hui à l'étude.



LA VILLE HAUTE ET LA TRAME MOYENNAGEUSE



Place de la République

Source : Contrat
d'aménagement
« Auch ville
moyenne »



Rue Dessoles



Pousterles

13.5.2 Un maillage spécifique à la ville haute

La topographie est un élément qui a fortement déterminé la structure et la nature même du réseau d'espaces publics en ville haute. Le promontoire supportant la vieille ville et surplombant la vallée du Gers offre en effet une diversité d'ambiances qui contribue à rendre unique chaque ruelle, placette ou pusterle héritée de la période médiévale.

Les ruelles

Le centre ville hérité du Moyen-Age possède un important réseau de ruelles qui maillent la ville haute. Ces rues très étroites présentent un état et un traitement très différencié et seule une partie d'entre elles est piétonne. La rue Dessoles, artère commerçante du quartier historique, est assez représentative de cette situation avec une partie haute piétonne et une partie descendante en voirie.

Les pusterles

Complémentaires au réseau des ruelles, les pusterles dévalent les pentes de la ville haute pour mener jusqu'au Gers. Elles permettaient autrefois aux habitants de la ville de s'approvisionner en eau depuis la rivière dont le cours était proche. La plupart sont équipées de gradins exception faite de la Vieille Pusterle.

Les placettes

De nombreuses ruelles débouchent sur de petites places offrant un espace de respiration dans le tissu bâti dense hérité de l'époque médiévale. Si elles constituent des espaces interstitiels essentiels à la trame des espaces publics de la ville haute, elles sont encore trop souvent traitées en simple carrefour goudronné. Ces dernières sont donc destinées à être embellies en lien avec l'architecture des édifices qui les ont bordé au fil du temps, à l'instar du parvis du prieuré St Orens.

La période médiévale a donné lieu à une trame originale d'espaces viaires étroits et tortueux, à la topographie très marquée.

A cet égard, les pusterles constituent un maillage spécifique à Auch qu'il conviendra dès lors d'embellir et de mettre en valeur au même titre que la trame des espaces publics de centralité.

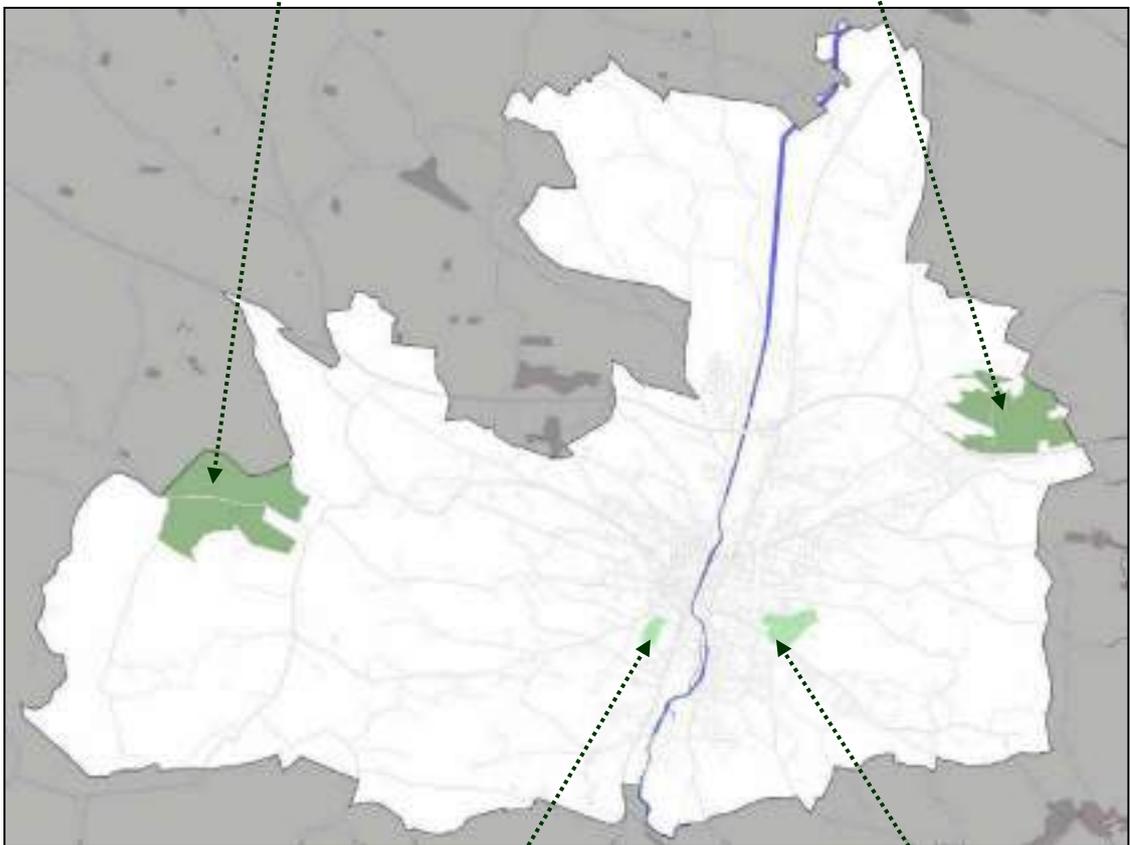
PARCS ET FORETS



Bois d'Auch



Bois de St Criq



Cimetière



Parc de l'hôtel de Département

13.5.3 Les grands parcs publics

Plusieurs grands espaces arborés ponctuent le territoire communal. Ouverts au public, ces derniers constituent une maille essentielle de la trame des espaces de nature présents sur la commune. Ils offrent des ambiances et des fonctions contrastées selon qu'ils se situent en lisière de l'espace agricole et forestier (bois d'Auch et forêt de Saint-Cricq) ou en contiguïté du cœur de ville aggloméré.

Le parc de l'hôtel de département

Ce jardin d'une grande qualité constitue un motif paysager majeur de la commune. Deux plans d'eau bordés de hauts conifères agrémentent la partie basse tandis que la partie ouvrant sur le grand paysage à l'ouest se présente sous la forme d'une plantation de buis. Le jardin prend place sur un grand tapis vert en pente qui surplombent les bâtiments du Conseil Général.

Le bois d'Auch

Il s'agit d'une forêt communale et domaniale s'étendant sur plusieurs communes principalement planté de feuillus (chênes sessiles). Une partie du bois est aménagée et ouverte au public. Elle comprend notamment un centre de loisir et un parcours de santé.

Le bois de St Cricq

Le bois de Saint Cricq est une forêt domaniale autour du château inscrit au Monument Historique du même nom. Elle est principalement plantée de conifères. Des aménagements pour l'accueil du public sont aujourd'hui à l'étude.

Le cimetière

Le cimetière principal de la ville présente un traitement paysager ainsi que des plantations d'une grande qualité. Il offre également une respiration intéressante dans le tissu urbain et les hauts cyprès qui bordent ses allées sont de véritables repères urbains.

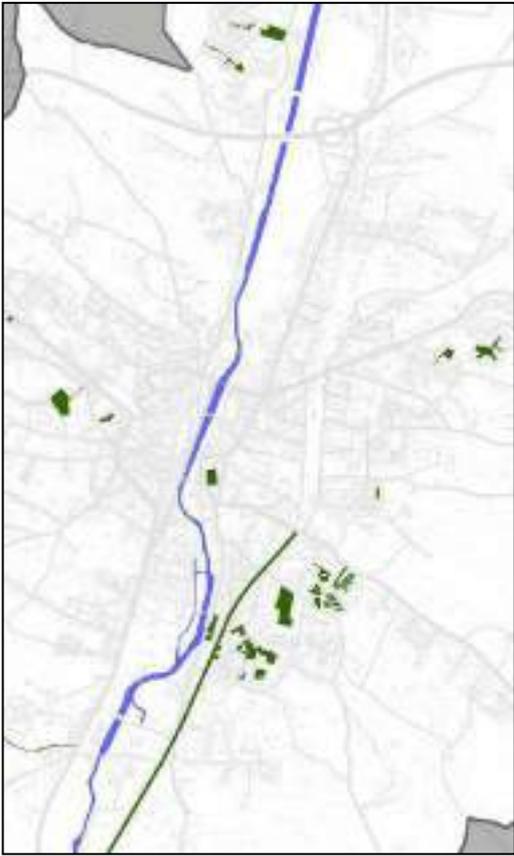


Source : Plan du cimetière,
Plan Vert, 2007

Ces différents espaces de nature composent une trame paysagère de grande qualité, tant de par la richesse des plantations que de la diversité des ambiances qui les caractérisent.

Leur mise en lien pourrait toutefois être améliorée, notamment par l'aménagement de sentes douces.

ESPACES VERTS
DE QUARTIER



13.5.4 Les espaces verts de proximité

Ces espaces verts ont une échelle et une localisation qui les associent d'emblée à un quartier ou à un tissu urbain donné. Ils composent des entités à part entière dans la trame urbaine et jouent eux même le rôle d'équipements. Ce sont également des respirations végétales dans la ville qui offrent une composition végétale et des ambiances spécifiques.

La voie ferrée

L'ancienne voie ferrée Agen-Tarbes est désaffectée depuis plusieurs années. Longeant le Garros, la partie urbaine Sud a été réaménagée en promenade plantée. L'axe de l'ancienne voie ferrée pourrait toutefois constituer un élément nord/sud aménagé en liaison douce de choix. Entre le Gers et cet axe, des liaisons transversales pourraient dès lors être établies afin de mieux raccrocher les quartiers Sud-Est au centre urbain et désenclaver le Garros. Une réflexion allant en ce sens est aujourd'hui à l'étude.

Les micro-espaces publics de quartier et sentes piétonnes

Il existe relativement peu d'espaces publics de quartier de type square ou place plantée en dehors du cœur de ville. Le tissu urbain périphérique ne dispose donc d'espaces verts aménagés dans le seul cadre d'opérations d'ensemble très localisées. Etant donné l'importance des extensions périphériques que la ville a connu ces dernières années, il serait intéressant de liasonner ces micro-espaces avec des jardins publics ou des liaisons douces structurantes, à l'instar de l'ancienne voie ferrée.

Les espaces communs des opérations d'ensemble

Ces espaces ne sont encore que rarement présents dans les opérations d'habitat collectif et maillent inégalement le territoire. Ils ne constituent donc pas un réseau d'espaces verts organisé et cohérent.

Cependant, ils constituent un point de départ intéressant dans la construction d'un nouveau système d'espaces publics qui viendrait compléter les grands systèmes d'espaces publics existant autour du Gers et du centre historique.

Ces jardins, squares ou promenades, apportent une qualité paysagère indéniable aux tissus urbains périphériques qu'ils côtoient.

Ils restent cependant relativement rares et isolés à l'échelle de la ville, tandis que de grandes emprises urbaines restent dépourvues de toute respiration végétale.

ESPACES PUBLICS ET ENJEUX



0 2 km



13.5.5 Un maillage d'espaces publics à renforcer

De nombreux espaces publics de grande qualité maillent le territoire communal. Parmi ces derniers, seule la promenade du Gers et les espaces de la ville historique s'articulent pour former un ensemble paysager remarquable. Les aménagements réalisés dans ce cadre ne concernent toutefois qu'une bande étroite autour du Gers, alors même que les espaces verts des quartiers périphériques n'entretiennent quasiment aucune relation avec un tel système.

Durant le 20^{ème} siècle, le développement urbain a peu à peu gravi les coteaux en s'implantant le long des anciens chemins ruraux disposés en radiale. Or ces morceaux de ville distants du centre historique ne se raccrochent souvent au reste de la ville que par un unique cordon ombilical. Leur connexion au cœur de ville et aux autres quartiers urbains reste donc un enjeu important de reconquête.

En effet, une articulation urbaine et paysagère entre ces micro espaces pourrait être recherchée afin de recréer une cohérence entre le cœur de ville constitué et les espaces urbains périphériques, et permettre ainsi d'aménager de nouveaux équilibres entre l'espace urbanisé et l'espace agricole ou forestier.

Les éléments clés

- **La ville ancienne recèle un important patrimoine bâti, riche et diversifié protégé par toute une série de dispositifs (ZPPAUP, PRI, OPAH, PST) ;**
- **Du fait de l'absence d'un traitement qualitatif des espaces publics centraux, le centre ancien pâtit d'un déficit d'image préjudiciable à son attractivité urbaine et résidentielle ;**
- **Plusieurs espaces publics emblématiques issus du système d'etigny font néanmoins l'objet d'un programme de réhabilitation (place de la Libération et Escalier Monumental) qui devrait permettre à terme de valoriser l'image du cœur de ville dans l'agglomération ;**
- **La politique de renouvellement urbain d'ores et déjà engagée a permis la réhabilitation des nombreux bâtiments phares du patrimoine auscitain (caserne Lannes et ancien hôpital notamment) ;**
- **Différents éléments du patrimoine bâti non pris en compte au titre des actions patrimoniales mériteraient également une politique de valorisation (cloître des Cordeliers ou ilôt Carnot en vieille ville, patrimoine rural, etc.) ;**
- **Des grands espaces arborés aux parcs urbains, de nombreux espaces de nature ponctuent le territoire communal, sans qu'ils ne constituent toutefois un réseau cohérent et organisé. Ces derniers gagneraient dès lors à être mieux reliés entre eux et au système Gers notamment.**

